

Contrat de ville de l'agglomération de Rennes

**Convention cadre
2000-2006**

Sommaire

Préambule	Page 4
Article 1 : les thématiques d'agglomération.....	Page 6
1-1 : les secteurs d'appui.....	Page 8
1-2 : les transports	Page 9
1-3 : l'habitat	Page 11
1-4 : la prévention de la délinquance	Page 15
1-5 : la politique de la jeunesse.....	Page 15
1-6 : formation/insertion/emploi	Page 16
Article 2 : Les territoires prioritaires	Page 20
2-1 : définition des territoires prioritaires.....	Page 21
2-2 : articulation des thématiques d'agglomération et des territoires prioritaires	Page 22
Article 3 : principes d'action du contrat de ville dans les territoires prioritaires	Page 23
3-1 : les quartiers rennais	Page 24
3-2 : Saint-Jacques de la Lande.....	Page 25
Article 4 : programme d'intervention dans les territoires prioritaires.....	Page 26
4-1 : la réhabilitation physique des quartiers et leur insertion urbaine.....	Page 28

4-2 : la restructuration de l'offre de services et équipements publics	Page 29
4-3 : l'action sociale	Page 30
4-4 : la santé	Page 31
4-5 : la prévention des violences faites aux femmes	Page 31
4-6 : le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative.....	Page 31
4-7 : l'action culturelle.....	Page 32
4-8 : le développement des pratiques sportives	Page 34
4-9 : l'enfance, l'éducation et la parentalité.....	Page 34
4-10 : la jeunesse.....	Page 36
Article 5 : expérimentation.....	Page 37
Article 6 : conventions d'application.....	Page 39
6-1 : la gestion urbaine de proximité.....	Page 40
6-2 : l'insertion, l'emploi et l'activité dans les quartiers	Page 40
6-3 : les espaces sociaux communs	Page 40
Article 7 : animation	Page 41
Article 8 : pilotage et direction	Page 43
8-1 : le comité de pilotage.....	Page 44
8-2 : l'équipe de direction de projet.....	Page 45
Article 9 : évaluation	Page 46
9-1 : l'impact sur les publics : création d'un observatoire des données sociales	Page 47
9-2 : l'impact sur les politiques : évaluation périodique.....	Page 48
Article 10 : engagements financiers	Page 49

Annexes

Annexe 1 : Le Blosne	Page 53
Annexe 2 : Champ Manceaux - Cloteaux - Bréquigny.....	Page 58
Annexe 3 : Cleunay.....	Page 66
Annexe 4 : Maurepas - Le Gast.....	Page 72
Annexe 5 : Villejean	Page 80
Annexe 6 : Saint-Jacques-de-la-Lande.....	Page 88
Annexe 7 : Sécurité et prévention de la délinquance - Objectifs 2000/2006.....	Page 95
Annexe 8 : Programmes de réhabilitation	Page 103

Communauté d'Agglomération de Rennes

Contrat de ville 2000/2006

PRÉAMBULE

➔ Les cadres de la planification de la Communauté d'Agglomération de Rennes

La Communauté d'Agglomération a élaboré en 1991 un projet d'agglomération, qui définit les cadres du développement de l'agglomération à l'horizon 2010. Il définit, en 9 objectifs principaux, les axes de développement nécessaires pour "vivre en intelligence".

Divers documents de planification ou de programmation urbaine sont venus ensuite décliner les principes du projet d'agglomération : schéma directeur, programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains notamment prévoient les conditions spatiales, réglementaires et matérielles de réalisation du projet d'agglomération.

Les opérations de développement social urbain de l'agglomération rennaise s'inscrivent donc dans une forte tradition de planification concertée, qu'elles déclinent dans leurs dimensions de solidarité et de prévention des exclusions, sans s'y substituer.

➔ 20 ans de développement social urbain dans l'agglomération rennaise

Le premier contrat de ville a pris la suite d'opérations de développement urbain territorialisées, opérations HVS, DSQ et banlieue 89, engagées pour certaines depuis 1979. Ce premier contrat fut un contrat engageant l'agglomération sur certaines politiques structurantes, notamment l'habitat, mais l'évaluation faite au premier semestre 1999 a montré la difficulté du passage effectif des politiques de développement social urbain du quartier à l'agglomération.

La volonté politique qui fonde le contrat 2000/2006 est donc double : d'une part poursuivre l'action, souvent de compétence communale, indispensable sur les territoires prioritaires, d'autre part consolider les politiques d'agglomération susceptibles, conformément à trois objectifs majeurs du projet d'agglomération, de répondre aux **besoins des habitants, forger les outils d'une communauté de vie et lutter contre l'exclusion pour l'intégration de tous.**

➔ Un moment-clef de l'histoire urbaine

Le schéma directeur prévoit à l'horizon 2010 une stabilisation de la population de Rennes, et un doublement de la population des communes périphériques. Les résultats du recensement de 1999 confortent ces prévisions : La Communauté d'Agglomération, avec une évolution de 11,56% de sa population, se situe parmi les agglomérations françaises les plus dynamiques, Rennes croissant de 4,22% et les communes périphériques de 23,37%.

Ce relais du développement pris par les communes périphériques, pose de nouveaux problèmes : les grands quartiers d'habitat social demeurent sur Rennes, et le parc récent périphérique n'offre pas les mêmes loyers ; la croissance de la population adolescente et jeune est très importante en périphérie, et toutes les communes n'ont pas encore atteint le seuil de développement permettant l'installation de tous les services nécessaires à la vie quotidienne...

Ces éléments propres au contexte rennais ont guidé les partenaires dans l'élaboration du second contrat de ville de l'Agglomération de Rennes, qu'il a donc été convenu de structurer en deux volets complémentaires :

- une déclinaison volontariste des politiques d'agglomération nécessaires à la lutte contre les exclusions, à leur prévention et à l'équilibre du développement,
- les interventions et politiques sectorielles nécessaires au traitement des espaces urbains sensibles (territoires prioritaires) et à la prise en compte des besoins particuliers des populations qui y résident, en garantissant l'égalité des chances entre tous.

Ce deuxième contrat de ville a également pour objectif de tirer les enseignements des expériences précédentes : à un moment où une partie de la population rennaise rencontre les difficultés d'insertion professionnelle et sociale connues dans toutes les villes de France, il est essentiel d'accentuer l'effort de mise en cohérence des politiques publiques et de coordination des acteurs. Cette préoccupation structurera l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre au titre du contrat d'ici 2006.

Article 1

LES THÉMATIQUES D'AGGLOMÉRATION

L'Agglomération s'est dotée depuis 30 ans de structures intercommunales puissantes : créé en 1970 sur des compétences d'urbanisme prévisionnel et d'habitat, le District a élargi en 1992 ses compétences aux transports collectifs et au développement économique, et dispose depuis 1993 d'une taxe professionnelle communautaire. L'élaboration des principaux documents de planification urbaine a permis, depuis 20 ans, l'élaboration de politiques d'agglomération fortes, dont trois au moins ont des implications essentielles en matière de développement social urbain : les secteurs d'appui, les transports et l'habitat. La création du CODESPAR, puis le PLIE, ont également permis de mettre en œuvre des politiques partenariales déterminées en faveur de l'emploi et de l'insertion. Le 31 décembre 1999, le district s'est transformé en Communauté d'Agglomération

Le contrat de ville se veut l'outil permettant de réactualiser les objectifs de ces politiques, et de leur donner les développements nécessaires à la prise en compte particulière des territoires prioritaires et des populations en difficultés. La Communauté d'Agglomération souhaite également qu'il soit l'occasion de développer les réflexions sur deux thèmes nouveaux, les politiques de la jeunesse et la prévention de la délinquance. Ces politiques, extérieures aux compétences explicites de la structure de coopération intercommunale portant à ce jour le contrat de ville, se définissent comme la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'échange et à la confrontation des expériences. Un second temps d'action conjointe sera probablement défini pendant la durée du contrat, selon des formes à élaborer entre la Communauté d'Agglomération, les villes et l'ensemble des partenaires compétents, en prenant le temps nécessaire à la maturation de toute nouvelle politique intercommunale respectueuse des compétences des différents partenaires impliqués.

Les politiques d'agglomération seront poursuivies ou mises en place avec un soin tout particulier porté à deux populations confrontées à des difficultés particulières d'intégration : les populations immigrées et les gens du voyage. Elles veilleront également à prendre en compte l'objectif de développement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

➔ La participation des habitants sur les thématiques d'agglomération

Les thématiques d'agglomération sont pour la plupart déjà largement soumises à concertation lors de l'élaboration des documents programmes, avec les représentants des associations et représentants du monde économique concernés. Leur suivi fait l'objet de comptes rendus réguliers dans les instances ad hoc (commission consultative des services publics par exemple).

Les signataires poursuivront cette concertation avec les mêmes réseaux, en veillant en particulier à ce que l'élaboration des thématiques nouvelles soit discutée avec des représentants des habitants, et prenne en compte les préoccupations exprimées.

1-1 • Les secteurs d'appui

Problématique : une politique d'équilibre du développement et de prévention de la ségrégation spatiale.

Les besoins démographiques et les disponibilités foncières font que les communes périphériques, qui auront produit de 1990 à 2000 autant de logements que Rennes, en produiront de 2000 à 2010 deux fois plus : 1 200 logements/an dans la ville-centre, 2 000 dans les communes. Ce développement prévu de la fonction d'accueil des communes crée un certain nombre de besoins nouveaux : il n'est plus rare aujourd'hui qu'un ménage qui vit à Pacé travaille à Saint-Grégoire et Saint-Jacques, et n'aille plus à Rennes que de temps en temps, pour profiter des services rares du centre-ville de Rennes.

La structuration territoriale des services nécessaires à la vie quotidienne est donc l'une des conditions essentielles de la qualité du développement de l'agglomération. Et force est de constater que tous les habitants ne sont pas égaux face à la péri-urbanisation : éviter la spécialisation de l'espace entre une ville-centre où se concentreraient ceux qui ont besoin de services "à portée de la main" et une périphérie de familles de classes moyennes aisées demande une politique de cohésion sociale volontariste en faveur des plus jeunes, des plus âgés et des plus démunis, oubliés par la civilisation de l'automobile.

La réalité de la mixité sociale du développement péri-urbain voulue par le projet d'agglomération nécessite donc l'ordonnement du développement du territoire. Celui-ci vise à structurer la réponse aux besoins de services et d'équipements de proximité des habitants, en tenant compte du fait que ces villes "émergentes" n'ont pas toujours la masse-critique de population nécessaire à la mise en place de certains de ces services. Les six secteurs d'appui du schéma directeur seront l'échelon fondamental du maillage des services au plus près des besoins. Chaque secteur d'appui associera dans une démarche conjointe ces regroupements de commune et les quartiers de Rennes qui en sont mitoyens.

Engagements des signataires : les signataires du contrat de ville conviennent de raisonner le développement des services et équipements de proximité sur les secteurs d'appui, soit :

- l'Etat et les autres partenaires institutionnels des communes et de la Communauté d'Agglomération s'engagent à respecter la logique des secteurs dans leurs décisions d'implantation. Aucune décision d'implantation de nouveau service ou équipement (collège, gendarmerie, CDAS...) ne pourra être prise sans considérer l'ensemble du secteur, dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des communes et la Communauté d'Agglomération,
- les communes s'engagent à fonder leurs discussions communales avec les partenaires compétents sur l'implantation ou le soutien d'activités sur des réflexions au niveau des secteurs (analyse des besoins, réponses existantes et nécessaires...)
- la Communauté d'Agglomération s'engage à rechercher et mettre en œuvre les voies et moyens qui permettront de soutenir l'intercommunalité de proximité.

1-2 • Les transports

Problématique : une politique fondatrice de la cohésion et de l'égalité d'accès aux services publics

Les transports collectifs sont l'une des clés de la cohésion sociale : le succès de la politique de logement social est conditionné à la qualité de la desserte des communes et des quartiers, la qualité de vie des jeunes dépend de l'accessibilité des lieux d'emploi, d'étude et de loisirs, la capacité des personnes âgées ou démunies à s'installer ou demeurer dans les communes de leur choix dépend de l'accessibilité des services et des équipements. Les projets de développement de l'agglomération à l'horizon 2010 renforcent le caractère prioritaire des transports dans la politique de développement social urbain : au-delà de la cohésion sociale, c'est l'harmonie du développement de tout le territoire de l'agglomération qui est ici en cause.

Ce constat partagé par l'ensemble des partenaires a poussé La Communauté d'Agglomération, autorité organisatrice des transports collectifs dans l'agglomération, à retenir trois pistes de travail : la cohésion territoriale, la cohésion sociale et la sécurité.

Engagements des signataires

1-2-1 • Cohésion territoriale

- **Territoires prioritaires :**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, en lien avec la STUR, les moyens nécessaires à l'amélioration de la desserte des territoires prioritaires, soit :

- Mise en service expérimental d'une ligne inter-quartiers à Rennes : lien Grand Quartier/ Villejean/Cleunay/Bréquigny/Alma. Cette ligne achèvera en particulier le désenclavement de Cleunay en le reliant aux pôles d'emplois et de consommation.
- modification de la ligne 13 (transversale Blosne) : prolongation à l'est vers Chantepie et à l'ouest vers Saint-Jacques, pour répondre aux besoins du Blosne et de Bréquigny, ainsi que de la commune de Saint-Jacques.

- **Secteurs d'appui :**

Les signataires s'engagent à réaliser un diagnostic des besoins de liaison entre communes des secteurs d'appui, ciblé sur les populations non motorisées (jeunes, personnes âgées, handicapées ou démunies), et leurs besoins de déplacements en transports collectifs pour accéder aux équipements et services nécessaires à leur vie quotidienne. Cette étude s'attachera aux modes d'accès aux pôles fréquentés par ces populations (maisons de jeunes, équipements sportifs, services sociaux, ainsi qu'événements culturels ou sportifs....) et aux modes de déplacement de ces populations (contraintes de choix d'équipement liées à la desserte, par exemple), ce qui implique une phase d'enquête sociologique directe auprès des populations concernées.

Concernant les jeunes, cette étude intégrera la fréquentation des équipements de quartiers rennais, fréquentés par des jeunes venant de l'ensemble de l'agglomération. Elle s'attachera tout spécialement à proposer des préconisations concrètes quant aux aménagements de l'offre susceptibles de répondre aux besoins.

- **Quartiers rennais :**

Les signataires s'engagent à réaliser un diagnostic des compléments d'offre nécessaires pour satisfaire aux besoins de liens entre les quartiers au bénéfice des populations ayant le plus fréquemment recours aux transports collectifs (jeunes, personnes âgées, populations démunies). La méthode, identique à celle prévue ci-dessus, intégrera les dimensions propres à la desserte des quartiers rennais : fréquence urbaine déjà assurée et "nouvelle donne" résultant de la mise en service du VAL. Elle s'appuiera sur les données disponibles (suivi de la fréquentation d'équipements par le LARES, etc.).

Cette étude pouvant logiquement être différée à l'année suivant la mise en service du VAL, les signataires s'engagent à étudier en lien avec la STUR, sans attendre le résultat de ce bilan, les modalités d'une desserte à la demande d'équipements ou événements non-régulièrement desservis, pour en permettre l'accès au tarif urbain à des groupes de jeunes encadrés pour des manifestations en soirée.

1-2-2 • Cohésion sociale

- **L'information :**

Les signataires s'engagent à exploiter les travaux en cours, sur l'amélioration de l'information en temps réel des usagers pour faciliter les choix modaux, pour améliorer l'information de ceux qui sous-utilisent les transports en communs faute de savoir dominer l'information disponible. Un diagnostic des besoins d'information des populations de 4 quartiers (Villejean/le Blosne, sur ligne VAL, Maurepas/Cleunay sur ligne 7) sera réalisé, intégrant des préconisations sur la nature, les supports et les modes de diffusion de l'information nécessaire.

- **La politique tarifaire :**

La Communauté d'Agglomération poursuivra sa réflexion sur les questions d'accessibilité liées à la politique tarifaire, que le système actuel des gratuités ne résoudrait pas entièrement (effet de seuil, par exemple).

1-2-3 • Prévention de l'insécurité dans les transports

- Poste de police des Gares :

Les signataires s'engagent à promouvoir, après évaluation des besoins et sans diminuer les moyens affectés aux services pré-existants, la création et le fonctionnement d'un poste de police aux gares de Rennes.

Sa vocation sera d'abord la prise en charge de la sécurité du VAL. Dans un second temps, il servira de base à une réflexion sur les questions de sécurité liées aux transports collectifs.

Chaque partenaire contribuera à ce projet selon ses compétences : Etat : moyens humains et financiers du fonctionnement ; District, autres collectivités territoriales et exploitants : moyens matériels, en particulier les locaux.

- Suivi des questions de sécurité dans les transports :

Ce suivi sera intégré aux travaux annuels du Contrat Local de Sécurité de Rennes, dans un volet "sécurité dans les transports". Dans ce cadre sera réalisé en 2000 ou 2001 un bilan de l'opération Amistar avant son extension de 7 à 17 agents prévue dans le cadre de la mise en service du VAL. Les signataires s'engagent, compte tenu des besoins actuels, à assurer ce passage de 7 à 17 Amistar progressivement de 1999 à 2001.

1-3 • L'habitat

Problématique : une politique de prévention forte et renouvelée

Rennes-District a élaboré en 1994 un PLH dont les grands objectifs restent d'actualité : assurer l'équilibre du développement par la production d'une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire, et l'accès de chacun au logement de son choix, dans le cadre du Plan départemental pour le logement des personnes démunies.

Certaines questions nécessaires au retour des quartiers défavorisés à des situations comparables à celles que l'on trouve sur l'ensemble de l'agglomération ne peuvent se résoudre que dans le cadre de politiques globales : peuplement, mixité de l'habitat dans les quartiers nouveaux, par exemple. La Communauté d'Agglomération a inscrit la solidarité du développement de l'habitat dans ses priorités politiques, notamment en intégrant l'effort communal en faveur du logement social dans la répartition de sa dotation de solidarité communautaire. Les partenaires du contrat de ville souscrivent à cette volonté de résoudre au niveau de l'agglomération les problèmes d'habitat des populations les plus fragiles, et conjugueront leurs efforts pour un développement équilibré, solidaire des quartiers en difficultés, et garant des équilibres sociaux futurs.

Les partenaires du contrat de ville s'engagent en particulier à intensifier leurs efforts dans les directions suivantes : le renouvellement urbain dans les territoires prioritaires, la diversification de l'offre neuve, en application du Programme local de l'habitat qui prévoit 25% d'offre sociale dans la production annuelle de logement neufs, l'évolution du parc privé, le peuplement et la vie quotidienne dans les quartiers. D'autres thèmes d'intervention et de réflexion pourront en tant que de besoin être développés pendant l'exécution du contrat, si les partenaires en ressentent la nécessité.

Engagements des signataires :

1-3-1 • Réhabilitation/renouvellement urbain

Un soutien particulier sera porté aux projets de renouvellement urbain qui, dans le cadre d'une réflexion urbaine globale et dans un objectif de reconquête de la qualité de la vie et de l'image de ces quartiers, combineront une intervention sur les logements, sur la qualité des espaces extérieurs et sur l'amélioration des services (publics et commerciaux) offerts aux habitants. La Communauté d'Agglomération pose par ailleurs sa candidature pour la prise en compte des principaux projets de restructuration urbaine prévus sur son territoire au titre du programme national des 50 Grands Projets de Ville.

- Réhabilitation du parc social :

Les signataires du contrat de ville s'engagent à poursuivre la réhabilitation du parc social des territoires prioritaires, en fonction des besoins mis en évidence par les bailleurs sociaux. Pour les années 2000-2003 une programmation est annexée au présent contrat. La programmation des années 2004-2006 sera élaborée en cours de contrat, en fonction des besoins restant à satisfaire.

- **Renouvellement urbain :**

Dans la perspective de la reconquête progressive d'une image et d'une qualité de vie comparable à celle de l'ensemble de la ville, les partenaires considèrent le renouvellement urbain comme un axe prioritaire du contrat de ville.

Pour Rennes, sur la durée du contrat, les secteurs Kennedy (cœur du quartier de Villejean) et le Blosne Champs-Manceaux feront l'objet d'opérations de renouvellement urbain qui combineront réhabilitation physique des îlots, insertion urbaine et restructuration des espaces publics (notamment autour des stations VAL) travail sur l'implantation d'activités et restructuration des offres de services et d'équipements publics, conformément aux projets détaillés aux § 4-1 et 4-2 du présent contrat. Pour le secteur de Maurepas, les réflexions en matière de renouvellement urbain devront intégrer la perspective de desserte des quartiers nord-est de la ville par la seconde ligne du VAL, dont les études seront lancées par La Communauté d'Agglomération en 2000.

A ce titre, les signataires s'engagent à étudier les îlots confrontés à des problèmes cumulés de qualité technique (problèmes acoustiques demeurant après réhabilitation, défaillances de structures), de marché (modification des types de logements ou reconversion d'usage à envisager) et de financement (total des interventions publiques de réhabilitation justifiant une comparaison avec une éventuelle reconstruction-démolition). Ces îlots seront diagnostiqués, avec élaboration de programmes d'intervention individualisés, incluant la hiérarchisation et l'aménagement des espaces extérieurs, et tenant compte du fonctionnement des quartiers (vie sociale, établissements scolaires, commerces, activités...).

1-3-2 • Construction des logements locatifs sociaux et diversité de l'habitat.

Dans le respect des orientations du PLH, les signataires s'engagent à promouvoir la construction de logements locatifs sociaux sur Rennes et surtout l'ensemble des autres communes de la Communauté d'Agglomération. Les modalités de financement associant les aides de l'Etat et les aides des collectivités locales devront permettre de produire des logements dont les loyers seront accessibles aux demandeurs à ressources faibles. L'objectif sera de permettre à la conférence intercommunale du logement d'éviter de concentrer les ménages visés ci-dessus dans les actuels secteurs prioritaires de Rennes.

Les signataires mettront également en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires, notamment fonciers et financiers, pour la promotion d'opérations d'accession très sociale nécessaires à la réalité des choix résidentiels des populations à revenus modestes dans une agglomération aux marchés tendus.

1-3-3 • Evolution du parc privé.

- **Réhabilitation des copropriétés dégradées :**

Les signataires du contrat de ville s'engagent à étudier les besoins d'intervention publique éventuels sur les copropriétés concernées par la restructuration des quartiers prioritaires et de leurs espaces publics, notamment sur Villejean et Saint-Jacques, et à mobiliser les moyens éventuellement nécessaires à leur réhabilitation.

- **Logement dans le parc privé des populations démunies.**

Les signataires s'engagent à évaluer le rôle d'accueil du parc privé dans l'agglomération, en étudiant notamment les conditions de logement dans le parc privé des demandeurs de logements sociaux et bénéficiaires d'aide sociale : analyse des conditions physiques et économiques de logement et proposition de pistes d'intervention publique éventuellement nécessaires.

1-3-4 • Le peuplement des quartiers

La réflexion s'est articulée autour de trois axes complémentaires : la conférence intercommunale, les secteurs d'appui et le peuplement des quartiers.

- **La conférence intercommunale devra assurer l'équilibre du peuplement à l'échelle de l'agglomération** en assurant en particulier la prise en compte de chaque demande sur l'ensemble des quartiers et communes susceptibles de lui convenir.

Les signataires du contrat de ville s'engagent à cofinancer l'installation du dispositif technique de gestion des demandes avec numéro unique.

- **Une réflexion par secteurs**, permettant l'association des quartiers de Rennes mitoyens aux groupes de communes concernées, permettra de mettre en commun la demande sociale et de mutualiser l'offre entre communes et quartiers. Outre la concertation politique, le montage d'un tel dispositif suppose une politique des loyers compatible avec les ressources des ménages.

Les signataires du contrat de ville s'engagent à poursuivre conjointement cet objectif dans le cadre d'une renégociation des prêts CDC sur le parc récent suite à la baisse des taux, et du "nouveau conventionnement".

- **Attributions dans les quartiers prioritaires**. La mise en réseau du service habitat social de la Ville de Rennes, des réservataires et des antennes des organismes permettra d'effectuer les attributions au plus près des besoins des quartiers et privilégier les ménages qui pourraient y jouer un rôle positif. Ce réseau envisagera également les modalités d'amélioration du traitement des mutations dans les quartiers sensibles.

La question de la mixité sociale et ethnique a conduit à évoquer la question du regroupement familial. La nécessité est ressentie d'alimenter la réflexion par un diagnostic : quels sont les quartiers réellement demandés, le regroupement est-il souhaité ou imposé par les propositions d'attributions, les vœux de mutation sont-ils formulés et pris en compte ?

1-3-5 • La vie quotidienne dans les quartiers

- **Gestion urbaine de proximité**

Les signataires du contrat de ville s'engagent à mettre en œuvre les moyens d'améliorer la prise en compte des questions de vie quotidienne dans les quartiers (maintenance, propreté, sécurité, voisinage) dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Cet engagement est une priorité de la politique de l'habitat de l'agglomération.

Des chartes "gestion urbaine de proximité" seront signées pour chaque quartier de Rennes et pour Saint-Jacques, en fonction de l'avancement des réflexions des réseaux mobilisés sur chaque territoire.

La présence humaine dans les quartiers sera un axe majeur de ces chartes, ainsi que les moyens nécessaires à son développement. Le service des correspondants de nuit notamment sera poursuivi et amplifié en tant que de besoin.

- **Prise en compte des ménages les plus perturbateurs**

Une cellule d'examen des situations permettra, comme dans le cadre du CLS, le traitement au cas par cas des problèmes. Elle devra en assurer la prise en compte rapide, afin d'éviter des situations de voisinage intolérables aux occupants.

- **Habitat adapté :**

Les signataires s'engagent à intensifier l'effort de création d'habitat adapté aux personnes en difficultés d'intégration sociale. L'ensemble des bailleurs sociaux mettra en œuvre, avec l'aide de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération, les moyens nécessaires. Une attention particulière sera portée par la Communauté d'Agglomération et les communes à la production du foncier nécessaire à ces réalisations.

1-3-6 • accueil des gens du voyage

L'agglomération a fait de la politique d'accueil des gens du voyage une des priorités de sa politique de l'habitat. Compétente depuis 1983 en matière de création de terrains d'accueil, elle a intégré le développement de l'offre dans la répartition de sa dotation de solidarité communautaire, dont une partie est versée aux communes équipées pour soutenir ce développement et l'accompagnement nécessaire.

Les signataires s'engagent à poursuivre et intensifier l'effort d'accueil, notamment sur deux points :

- **diversification de l'accueil :**

Les signataires du contrat de ville s'engagent à mettre en service pendant la durée du contrat un ou plusieurs terrains "soupapes" pour les grands rassemblements, ainsi qu'à assurer sur l'ensemble des secteurs d'appui la réponse aux besoins de sédentarisation individuels ;

- **Le réajustement éventuel du Schéma d'accueil de l'agglomération compte tenu de la future loi Besson et de la révision des schémas départementaux** qu'elle implique, sera envisagé. Cette réflexion s'enrichira d'une remise à plat des besoins à satisfaire, fondée sur deux éléments ;

un observatoire des terrains d'accueil, à mettre en place dès l'an 2000 pour analyser la réponse apportée par les terrains de la Communauté d'Agglomération ;

- des analyses quantitatives et qualitatives sur les populations, qui ont évolué depuis la mise en place de la politique districale, leurs caractéristiques actuelles, les besoins nouveaux, etc..

1-4 • La prévention de la délinquance

Problématique : une politique à construire dans un contexte de compétences particulier

La question de la prévention de la délinquance est restée d'initiative et de gestion communale jusqu'à ce jour dans l'agglomération rennaise. Animée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance à Rennes, cette politique s'est fortement développée dans la ville-centre, ainsi qu'en témoigne le Contrat Local de Sécurité signé en juin 98.

Le besoin est ressenti par les maires des communes périphériques de Rennes de dépasser cet échelon strictement communal : même si l'agglomération reste particulièrement paisible par rapport aux villes de son importance, la délinquance n'épargne plus les communes périphériques, et la volonté d'une réponse globale, concertée et coordonnée aux problèmes de délinquance et au sentiment d'insécurité est partagée par toutes les communes. Les limites imposées par la compétence exclusive des maires en matière de police doivent conduire à une réflexion approfondie, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre d'une coopération intercommunale en la matière. La réflexion qui s'engage doit donc d'abord permettre une évaluation des besoins et la mutualisation des expériences. Les formes d'action concertée resteront ensuite à définir en fonction des besoins constatés et des cadres institutionnels d'intervention.

Engagements des signataires :

La mise en œuvre du contrat local de sécurité (CLS) constituera le volet sécurité-prévention de la délinquance pour Rennes. Ses objectifs, réactualisés pour la période 2000-2006, sont annexés au présent contrat.

Concernant la Communauté d'Agglomération hors Rennes, les signataires du contrat de ville s'engagent à réaliser un diagnostic des besoins à satisfaire dès le second semestre 1999. Il servira de support à la concertation politique souhaitée par l'agglomération sur ce sujet.

Enfin les signataires s'engagent à réaliser un travail particulier de complément de diagnostic sur une population qui pose problème à Rennes mais aussi sur l'ensemble de l'agglomération : les jeunes en errance et en voie de marginalisation.

1-5 • La politique de la jeunesse

Problématique : l'engagement d'une politique essentielle

Au-delà des politiques de la jeunesse menées dans les territoires prioritaires et inscrites à l'article 4-10 du présent contrat, un besoin est ressenti dans l'agglomération d'intensifier les échanges et initiatives intercommunales en la matière.

Un bilan des politiques communales de la jeunesse a été réalisé de mars à juin 99. Il confirme que toutes les communes périphériques de Rennes ont pris en compte cette question, surtout depuis 1995. La coopération intercommunale se fait

plus au niveau technique que politique. Mais la coopération entre animateurs est -hors actions du CIJB- laissée à l'initiative individuelle ou des fédérations.

Les animateurs, dont certains sont des emplois-jeunes en premier poste, ne sont pas également capables de s'organiser sur ce point. Une demande s'exprime donc de concertation, d'échanges techniques, et aussi de pilotage. Un vrai besoin existe de confrontation des politiques communales : problèmes ressentis, populations concernées, options prises et projets, à débattre en particulier entre communes où résident les jeunes d'un même collège.

Engagements des signataires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens pour faire vivre deux options validées par la commission culture de la Communauté d'Agglomération :

- structurer une coopération politique de proximité pour confronter/échanger/piloter les politiques communales en matière de jeunesse. L'intercommunalité de réalisation ne semble pas encore à l'ordre du jour : la réponse aux besoins de "leurs" jeunes semblant relever, pour beaucoup de communes, de la stricte proximité. Un ou des secteurs pourrai(en)t tester la démarche.
- animer au niveau de l'agglomération des échanges du type "information/mutualisation" entre animateurs, autour des nombreux thèmes de réflexion communs : pré-ados, loisirs "hors les murs"...

La politique d'agglomération à définir permettra de structurer et d'alimenter la réflexion nécessaire notamment pour des politiques concertées en direction des jeunes en difficultés et en recherche d'insertion. Elle prendra en compte la population féminine, très présente dans les quartiers même si elle est moins visible. Elle s'appuiera en particulier sur l'expérience acquise par la Ville de Rennes, et sur ses axes de travail privilégiés des prochaines années, que les partenaires du contrat de ville soutiendront.

Un besoin particulier a par ailleurs été identifié concernant la prise en charge des jeunes du voyage, en particulier des 12/16 ans. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur accueil et leur socialisation, à trois niveaux :

- la scolarisation effective des adolescents et l'accompagnement en milieu scolaire : amélioration de l'accueil dans les établissements scolaires (création de locaux adaptés), travail pédagogique valorisant l'apprentissage par le "faire", diversification des supports d'apprentissage, promotion de l'insertion des élèves dans des activités ouvertes... ;
- la formation sur les secteurs correspondant aux goûts et compétences particulières de ces jeunes : travail du bois, du métal, conduite automobile...
- l'information, en particulier des jeunes filles, sur les questions de santé : prévention, contraception, équilibre nutritionnel, etc.

1-6 • Formation/insertion/emploi

Problématique : optimiser les dispositifs existants, notamment au bénéfice des quartiers prioritaires

Le contrat de ville est l'un des lieux privilégiés de concertation et de mise en cohérence des politiques de lutte contre le chômage de longue durée, de prévention et de lutte contre les exclusions et pour l'insertion vers l'emploi des personnes en difficultés, telles qu'impulsées par le Plan national d'actions pour l'emploi (PNAE) et la loi de lutte contre les exclusions. Il contribue activement à leur mise en œuvre au plan local.

L'absence de compétence explicite de la Communauté d'Agglomération sur les questions de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi n'empêche pas l'agglomération rennaise de disposer d'une forte tradition de travail concerté sur le sujet. Le réseau des acteurs est mobilisé de longue date autour du CODESPAR, plus récemment autour du PLIE. Le travail de préparation du contrat de ville sur ce sujet a directement fait suite à une concertation importante engagée pour la préparation du 4e plan de développement du Pays de Rennes, qui avait permis de définir un nombre important de projets articulés autour de deux priorités :

- assurer l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations,

- assurer le développement de l'emploi et de l'activité, notamment par la promotion et la solvabilisation des nouveaux besoins.

La préparation du contrat de ville a permis aux partenaires d'exprimer un besoin partagé, d'améliorer et de "territorialiser" les dispositifs existants, pour en garantir l'efficacité maximum, notamment au profit des territoires prioritaires. La philosophie des projets retenus est donc de mieux articuler les interventions sur l'ensemble du territoire communautaire tout en tenant compte de la sur-représentation du chômage à Rennes. Il est prévu de formaliser ces engagements par une convention thématique d'application du contrat de ville, permettant la diffusion la plus large et la plus précise des orientations retenues, illustrées par les 15 fiches-projets actuellement définies (mais non exhaustives) sur ces orientations.

L'élaboration de cette convention sera l'occasion de repréciser, avec l'ensemble des partenaires concernés, la portée des dispositifs existants, les périmètres d'intervention, le partenariat et les moyens mis en œuvre sur l'ensemble des territoires.

Engagements des signataires

1-6-1 • L'accès à l'emploi

Les signataires s'engagent à associer leurs moyens pour la réalisation des trois objectifs suivants :

L'organisation territoriale de proximité (pôles insertion professionnelle des espaces sociaux communs, Points Accueil Emploi, antennes Mission locale)

L'offre de services publics sera structurée de façon à rapprocher les services d'insertion des publics concernés, en organisant au niveau géographique le plus approprié (quartiers rennais et secteurs d'appui en périphérie) les politiques d'insertion professionnelle, de formation et d'emploi tout en renforçant la cohérence d'ensemble entre organismes intervenants. Seront ainsi mis en œuvre :

- le développement et la structuration des pôles insertion professionnelle des quatre espaces sociaux communs (partenaires principaux : Ville de Rennes, CCAS, Mission locale, ANPE, CIDF) ;
- la pérennisation des Points Accueil Emploi (PAE) sur la Communauté d'Agglomération ;
- la création d'antennes de la Mission locale dans les espaces sociaux communs et les secteurs d'appui.

L'accès à l'emploi des publics prioritaires jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI, femmes en difficultés, population (d'origine) étrangère, prise en considération des frais de garde,

- intégration professionnelle des jeunes d'origine étrangère : bilan de leurs difficultés réelles (discriminations à l'embauche notamment) en lien avec la Commission Départementale pour l'accès à la citoyenneté, sensibilisation des entreprises et des partenaires institutionnels, formation, valorisation des expériences d'intégration réussies...

Par ailleurs, les signataires travailleront à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles formes d'insertion destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi, jeunes en particulier. Ils favoriseront et accompagneront, par exemple, l'expérimentation en matière d'insertion, s'inspirant des acquis des chantiers écoles et chantiers d'insertion, et de l'apprentissage, dans des secteurs d'activité favorables à la mobilisation des jeunes.

La mise au point de procédures de garantie d'accessibilité des publics prioritaires des territoires aux dispositifs qui leur sont destinés.

Le travail d'animation de réseau et de méthode est à développer pour optimiser la prise en charge par les dispositifs existants des populations les plus en difficultés dans les territoires, à l'instar des modalités retenues pour la mise en œuvre du programme TRACE (trajet d'accès à l'emploi) au bénéfice des jeunes de 16 à 26 ans en difficultés. Le maillage territorial progressif d'actions portant sur la recherche d'offres d'emplois durables au profit des demandeurs d'emploi prioritaires doit permettre de se rapprocher des publics concernés.

Ce volet comprendra le suivi de l'accès de ces populations aux offres d'emploi "exceptionnelles" pouvant s'ouvrir sur l'agglomération (nouvelles implantations et développement de grosses et moyennes entreprises). Pour cela un rapprochement entre le service public de l'emploi et les partenaires de quartiers sera nécessaire ainsi que des actions du type "charte emploi VAL".

Une attention particulière sera portée à l'accès de femmes aux mesures amenant à l'emploi dans le secteur marchand (SAE, CIE, contrat en alternance...).

L'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires sera envisagé compte tenu de l'offre mobilisable sur l'ensemble de l'agglomération.

1-6-2 • La création d'activités dans les quartiers et communes

La mixité des fonctions des grands quartiers d'habitat social est une des premières conditions de leur intégration dans la ville : elle assure la satisfaction des besoins de service des habitants, mais aussi les échanges quotidiens entre résidents et actifs d'un quartier nécessaires à l'insertion du quartier dans la ville. La création d'activités est donc une priorité du présent contrat de ville, et les signataires s'engagent à associer leurs moyens pour la réalisation des quatre objectifs suivants :

le développement des activités économiques en maîtrise d'ouvrage privée pour diversifier les fonctions des quartiers : commerces, bureaux... Deux démarches seront mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, pour résoudre cette question très complexe et évolutive (quel repositionnement du Blosson ou de Kennedy sur le marché des bureaux après le VAL, par exemple ?) :

- la création d'un groupe de réflexion Villes/Communauté d'Agglomération/ CODESPAR/AUDIAR, alimenté notamment par un suivi "territorialisé" des données des observatoires.
- la réalisation d'un diagnostic global des centres commerciaux de proximité des territoires prioritaires, intégrant les évolutions du tissu urbain à 5 ans (VAL, notamment), et permettant d'anticiper les évolutions pour définir les moyens nécessaires à la pérennité du commerce de quartier.

- **le développement d'activités de proximité répondant aux besoins particuliers des territoires sur l'habitat, les services aux habitants, les services aux associations. Il est envisagé une démarche spécifique à chacun de ces trois thèmes.**

Les signataires conviennent de confier à un binôme PLIE/CODESPAR une mission d'animation pour améliorer la coordination entre acteurs de quartiers, structures et dispositifs spécialisés et l'assistance au montage de projets. Compte tenu de la connaissance actuelle insuffisante des besoins, une mission préalable de définition des moyens à mettre en œuvre est nécessaire.

- **le développement de l'économie solidaire, par trois projets :**

création d'une plate-forme d'initiative locale pour permettre la création et le développement d'activités économiques actuellement difficilement prises en charge par les circuits financiers traditionnels ;

création d'une "couveuse" articulée aux services déjà existants (service économique du district, Boutique de Gestion...);

le développement des moyens de soutien aux activités économiques relevant du champ de l'économie solidaire (par exemple, activités de services aux habitants) associant une mixité de moyens : privés, publics, citoyens...

- **le développement de l'insertion par l'économie par deux projets :**

- Création d'un centre de développement de l'insertion par l'économique. Il apparaît nécessaire de développer les capacités d'accueil des chercheurs d'emploi prioritaires (personnes bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, etc.) au sein d'activités économiques leur permettant d'avoir une vie sociale à travers cette activité économique.

- Développement d'un réseau d'entreprises du secteur marchand engagées dans la lutte contre les exclusions, mobilisées collectivement dans des réseaux souhaitant multiplier les initiatives de création d'emplois et de collaboration avec les professionnels de l'insertion.

Article 2

LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Il est convenu d'une géographie prioritaire pour l'élaboration du contrat de ville, définie selon deux principes :

- des îlots prioritaires concentrant les plus grandes difficultés
- des secteurs autour de ces îlots, sur lesquels des actions pourront être conjointement engagées sur la durée du contrat de ville.

Cette géographie prioritaire n'exclut pas la possibilité d'interventions plus ponctuelles, sur des îlots périphériques. Les signataires du contrat conviennent par ailleurs expressément de la possibilité de réviser, pendant la durée du contrat, cette géographie prioritaire si l'évolution sociale d'autres quartiers le justifiait.

2-1 • Définition des territoires prioritaires

Les territoires prioritaires retenus figurent sur les cartes annexées au contrat et sont les suivants :

Pour Rennes

< Le Blosne :

- îlots prioritaires : Le Blosne-Est (ZRU actuelle, y compris les extensions demandées en octobre 1998, soit 1 et 2 square des Hautes-Ourmes, centre commercial Sainte-Elisabeth et 38 Bd Gaëtan Hervé) et Italie (secteur délimité par les boulevards Volclair, Albert 1er, l'avenue H. Fréville, le boulevard du Portugal et l'avenue des Pays-Bas) ;
- secteurs complémentaires : les autres îlots du quartier du Blosne (quartier 11 Ville de Rennes), le square Fernand Jacq, le secteur de la Poterie.

< Maurepas :

- îlots prioritaires : Maurepas et Le Gast (ZUS actuelle, périmètre à reconsidérer en cas de révision des ZUS) ;
- secteur complémentaire : St Laurent/Patton, la Bellangerais et le "vieux Maurepas".

< Villejean

- îlot prioritaire : Villejean (Z.R.U. actuelle) ;
- secteur complémentaire : rue du Docteur Baderot.

< Bréquigny

- îlots prioritaires : Champs Manceaux et les Clôteaux (ZUS actuelle, périmètre à reconsidérer en cas de révision des ZUS) ;
- secteurs complémentaires : les autres îlots de Bréquigny (quartier 12 Ville de Rennes).

< Cleunay

- îlots prioritaires : Cleunay (ZUS actuelle).
- secteurs complémentaires : Square Joseph Arrot.

Pour Saint-Jacques de la Lande

La commune dans sa globalité est retenue comme territoire prioritaire.

2-2 • Articulation des politiques d'agglomération et des territoires prioritaires

Les territoires prioritaires seront le lieu privilégié d'application des politiques d'agglomération. Les signataires du contrat rechercheront tous les moyens susceptibles de donner aux politiques de solidarité d'agglomération leur effet maximal sur ces territoires défavorisés.

Les partenaires se mobiliseront en particulier sur les moyens susceptibles de remettre les quartiers dans une situation comparable à celle que l'on trouve sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, en privilégiant les politiques d'ensemble profitant directement aux quartiers prioritaires : équilibre du peuplement par l'amélioration des politiques d'attribution, par exemple.

Article 3

PRINCIPES D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les territoires prioritaires du contrat de ville ont chacun une identité particulière, et un programme spécifique d'actions sera décliné pour chacun. Mais ces interventions se situent dans des philosophies communales du développement social urbain, soutenues par la Communauté d'Agglomération et l'ensemble des signataires du contrat de ville. Ces philosophies, imprégnées de la culture de l'intervention publique et de la prévention de l'exclusion qui marque fortement l'agglomération rennais, sont distinctes dans la mesure où Rennes intervient sur des quartiers d'habitat social anciens, quand le projet de Saint-Jacques est un projet de restructuration, par la création d'un nouveau centre, d'un territoire maltraité par les voies de communication et les grandes emprises publiques.

3-1 • Les quartiers rennais

L'intervention sur certains des quartiers rennais date de 20 ans : le développement social urbain à Rennes s'est engagé par l'opération Habitat et Vie Sociale de Cleunay, dont la réussite demeure exemplaire même si les difficultés socio-économiques croissantes des ménages logés dans le parc social y contraignent au maintien d'une intervention publique. Maurepas et le Blossne ont quant à eux fait partie des opérations de développement social des quartiers de la fin des années 80.

Beaucoup a donc été fait dans ces quartiers, qui font l'objet d'une attention et d'une animation forte depuis longtemps. Mais ces quartiers ne sont toujours pas tout à fait "comme les autres", notamment du fait de formes urbaines aujourd'hui dépassées qui font que ceux qui ont le choix préfèrent résider ailleurs. Y demeurent donc majoritairement ceux pour qui les loyers du parc ancien sont une nécessité, ce qui constitue un obstacle majeur au maintien d'une certaine mixité sociale.

La question du renouvellement urbain est à Rennes une vraie question, à laquelle la ville a répondu en douceur mais significativement : restructuration des espaces commerciaux de Maurepas, intégration du terminus VAL à Kennedy, reconstruction partielle de la Touche, création du quartier neuf de Cleunay greffé sur le quartier ancien....

Il convient de poursuivre activement cette action en ayant comme objectifs :

- Le changement d'image de ces quartiers par leur réhabilitation physique ; il faut continuer à améliorer le parc des années 1950-75 qui joue, de par ses loyers, un rôle très social, tout en s'interrogeant sur les évolutions possibles de l'habitat en hauteur.
- La revalorisation de ces quartiers par une meilleure insertion urbaine ; celle-ci dépend pour une large part de la capacité à maintenir et développer des équipements et services dans tous les domaines (transports, santé, commerces, écoles, environnement, sécurité, loisirs, etc.).
- La cohésion sociale et le "bien-vivre" de tous les habitants.

La poursuite de l'action sur ces objectifs doit permettre d'éviter le départ de ménages qui, financièrement, pourraient quitter ces quartiers, et d'assurer l'arrivée d'une population plus diversifiée.

L'évolution dans le temps de ces quartiers passe également par la nécessaire construction de logements neufs, permettant d'accueillir sur l'ensemble de l'agglomération les ménages à ressources modestes, et d'éviter ainsi de les concentrer sur les mêmes secteurs.

3-2 • Saint-Jacques de la Lande

La commune de Saint-Jacques a entrepris, dans le cadre d'une opération Banlieue 89 puis du premier contrat de ville, la restructuration complète de son territoire par la création d'un nouveau quartier à vocation de centre-ville. 10 ans après l'engagement de l'opération, 1 000 logements sont habités sur le nouveau quartier. Un groupe scolaire a ouvert en 97, première tranche d'un équipement public intégré où prendront place à l'horizon 2002/2003 l'accueil de la petite enfance (crèche, PMI, halte-garderie), un centre social, l'école de musique et la maison des associations. Une médiathèque ouvrira ses portes en septembre 2000.

La commune, consciente du risque que représentait la création *ex nihilo* d'un quartier supplémentaire dans une commune mal structurée, a pris deux options extrêmement fortes pour le pallier : la rapidité, pour atteindre rapidement les seuils de population permettant d'équiper et d'animer le quartier, et la qualité : l'opération est en train d'acquiescer une reconnaissance nationale en matière d'urbanisme, d'architecture et de programmation urbaine.

Mais ce succès n'empêche pas la commune d'avoir à faire face à deux types de difficultés, inhérents au projet lui-même :

- il est urgent d'assurer les liens, tant symboliques que fonctionnels, entre les quartiers, pour assurer les déplacements entre quartiers et la création d'une identité dans la commune. La question des transports est aujourd'hui cruciale pour l'opération.
- l'apport d'une importante population nouvelle oblige à mettre en œuvre sans attendre les politiques sociales, culturelles et d'animation nécessaires à l'intégration du nouveau quartier. L'ouverture rapide des équipements est indispensable, mais trop lourde pour une commune qui ne compte encore que 8 000 habitants ;

L'opération de Saint-Jacques est donc, et pour plusieurs années, dans une phase-clé de son histoire : le projet, encore inachevé (près de 2 000 logements sont encore prévus), demande encore une mobilisation importante pour sa réalisation physique. Mais c'est dans les 5 ans qui viennent que prendra la greffe sociale, ce qui demande une mobilisation importante de la commune et de l'ensemble de ses partenaires.

Article 4

PROGRAMME D'INTERVENTION DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser l'ensemble des partenaires et moyens disponibles pour la montée en puissance de sept politiques indispensables à la cohésion des quartiers.

Deux d'entre elles concernent la restructuration et la cohésion fonctionnelle des territoires : la réhabilitation et l'insertion urbaine des quartiers, la structuration de l'offre de services publics. Elles associent un partenariat

opérationnel déjà organisé, et s'inscrivent dans les priorités du plan de développement et des "grandes" politiques d'agglomération : transports, habitat.

Le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative, l'action sociale, la santé, l'action culturelle et sportive, les politiques de l'enfance et de la jeunesse sont quant à elles des politiques de structuration de la vie en société. Pour ces politiques, d'initiative essentiellement communale, le programme du contrat de ville est la déclinaison, assortie d'engagements de tous les partenaires associés, de l'action de la municipalité sur l'ensemble de la ville, action dont l'intégration des populations immigrées est une dimension majeure et transversale. Le contrat de ville se traduira d'une part par un programme d'actions par quartier, d'autre part par un programme annuel d'interventions négocié avec l'ensemble des partenaires au sein des dispositifs de quartiers dans le cadre de la gestion du fonds d'intervention pour la ville.

Les développements du présent document reprennent d'une part les principales orientations, d'autre part les projets essentiels sur lesquels les partenaires s'engagent dès à présent. Cet état ne saurait être considéré comme exhaustif et limitatif.

L'exercice de la citoyenneté et la participation des habitants dans les territoires prioritaires : La participation à la vie publique est l'une des clefs de la réussite dans les territoires prioritaires :

- pour Rennes, car les populations les plus démunies des grands quartiers d'habitat social souffrent de difficultés d'accès à l'information et ne dominent pas aisément les modes de communication "institutionnels" ;
- pour Saint-Jacques, car la rapidité de la transformation de cette petite commune et l'afflux de population nouvelle font de la participation des citoyens l'une des clefs de la mobilisation sur le projet, et donc de sa réussite.

Le travail nécessaire incombe ici pour l'essentiel aux équipes mises en place par les communes, élus comme techniciens. Des actions importantes ont été précédemment engagées sur ces thèmes : conseils de quartier, collectifs d'habitants, atelier public d'urbanisme, etc. Les villes renforceront donc, avec le soutien des autres signataires par le financement des équipes MOUS, les moyens nécessaires pour :

- soutenir le développement de la vie associative et la promotion des personnes et des groupements associatifs, facteurs importants de la vie sociale ;
- améliorer l'information et en renouveler les méthodes ;
- clarifier, en matière de participation, les attentes mutuelles des habitants et des institutions et les rôles respectifs des usagers, consommateurs, habitants, porteurs de projets..., et diversifier les méthodes de développement de cette participation ;
- améliorer la relation élus/habitants : clarification des responsabilités et des fonctionnements, amélioration de la communication ;
- améliorer et clarifier les relations entre acteurs institutionnels de la gestion urbaine (Villes, services publics, bailleurs sociaux.....) pour faciliter leurs relations mutuelles et leur concertation avec les citoyens.

4-1 • La réhabilitation physique des quartiers et leur insertion urbaine

Outre les développements prévus des lignes de transports collectifs, les chartes de gestion urbaine de proximité dans les quartiers et les programmes de réhabilitation et de diagnostic des îlots sensibles, inclus dans les politiques d'agglomération, les signataires du contrat de ville mettront en œuvre avec l'ensemble des partenaires compétents les programmes et moyens nécessaires aux interventions suivantes :

? Restructuration des espaces publics de quartiers ou d'îlot

Deux opérations majeures sont à mener à bien pendant la durée du contrat de ville :

- l'aménagement de l'îlot Kennedy à Rennes, reconnu comme projet prioritaire dans le cadre du plan de développement de l'agglomération rennaise. Cette opération, associant remodelage des espaces publics et

commerciaux, restructuration des équipements publics et réhabilitation des logements sociaux et privés, permettra la requalification du quartier de Villejean à l'occasion de l'installation du terminus de la ligne VAL.

- l'achèvement de la recomposition physique du territoire de Saint-Jacques (restructuration urbaine des quartiers intra-rocade et du bourg historique de Saint-Jacques à l'étude en 99) permettra d'éviter toute fracture entre les quartiers.
- Ces restructurations, ainsi que d'autres opérations à intervenir autour des stations Val situées en territoires prioritaires, feront l'objet d'un dossier de candidature au programme national des Grands Projets de Ville.

D'autres interventions sur les espaces de proximité seront nécessaires sur la durée du contrat dans les territoires prioritaires, et notamment : le Blosne-Est (Landrel et Zagreb), Villejean (hors secteur Kennedy) Italie et Le Gast à Rennes, quartier du Pigeon-Blanc à St Jacques. Les signataires réserveront des enveloppes annuelles, à affecter selon un programme d'interventions à élaborer au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Restructuration des déplacements et réseau de transports en commun

Le désenclavement des quartiers et la desserte des équipements destinés notamment à la jeunesse seront assurés en particulier par trois projets (cf. 1-2-1) :

- Mise en service expérimental d'une ligne inter-quartiers à Rennes ;
- modification de la ligne 13 vers Chantepie et Saint-Jacques ;
- dessertes exceptionnelles liées aux fonctionnements de la vie communale et aux événements (loisirs des enfants et des jeunes notamment). La question des déplacements est, pour Saint-Jacques, une question capitale qui ne sera pas résolue par cette seule action d'agglomération, si essentielle soit-elle. Les signataires soutiendront donc en tant que de besoin :
- les travaux d'investissement nécessaires dans les quartiers pour assurer la faisabilité de la desserte TC, dans le quartier du Pigeon-Blanc notamment, et les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (piétons/vélos) ;
- les réseaux informatiques et nouvelles technologies de l'information susceptibles de rapprocher le service public de certains usagers.

4-2 • La restructuration de l'offre de services et équipements publics

Les grands projets de requalification des espaces urbains de Villejean et Saint-Jacques, comportent un programme de création d'équipements publics sociaux et culturels dont ils ne peuvent être dissociés. La Ville de Rennes, le Département et la CAF engageront un programme de création de trois espaces sociaux communs, au Blosne, à Villejean et aux Champs Manceaux dans des conditions financières et juridiques qui restent à définir. Ces programmes répondent à la définition des maisons des services publics prévues par la loi du 25 juin 1999. Les Villes, l'Etat, le Département, la CAF et la Région s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser, sur la durée du contrat et en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, trois projets essentiels qui seront les supports des politiques sociales, culturelles, et de l'enfance développés dans les articles suivants du présent contrat :

? Programme d'équipements publics de l'îlot Kennedy

La restructuration complète des services publics est prévue dans trois pôles :

- services communaux de proximité et culturels (Mairie de quartier, bibliothèque, antennes contrat de ville et bailleurs sociaux)
- espace social commun (voir infra)
- locaux associatifs et antenne CPAM.

? **Espaces sociaux communs (Maisons des services publics)**

Ils permettront d'assurer la lisibilité et l'accessibilité des services sociaux et d'améliorer la coordination des acteurs. Ils comporteront, outre un accueil, trois pôles (enfance/famille, insertion sociale, insertion professionnelle), et seront réalisés selon le calendrier suivant :

- **Le Blossne et Champs-Manceaux** : 2001/2002
- **Villejean** : 2003/2004.

Le partenariat nécessaire à la création et au fonctionnement des ESC sera précisé dans une convention d'application du présent contrat de ville.

? **Ouverture des équipements de Saint-Jacques : équipement public intégré (EPI) et médiathèque**

Ces équipements permettront au quartier de la Morinais d'affirmer sa vocation de centre-ville, en créant une offre à vocation communale et en assurant la réorganisation des équipements de proximité dans les quartiers.

- La médiathèque offrira dès septembre 2000 un service culturel de qualité, notamment à la population des premiers logements livrés dans le quartier, comportant une forte part de logements sociaux habités par une population modeste.
- L'EPI permettra en 2002/2003, à l'ouverture de la seconde tranche du projet, l'accueil de la petite enfance et l'installation dans le quartier de la Morinais du centre social et de l'Office Jacquolandin d'animation, acteurs essentiels de la politique socioculturelle de la commune. Il permettra, selon la même philosophie que les ESC de Rennes, d'assurer la lisibilité et l'accessibilité des services sociaux et d'améliorer la coordination des acteurs.

4-3 • L'action sociale

Les programmes de création d'équipements prévus dans les quartiers prioritaires seront le support de modification des pratiques de travail social jugées nécessaires et soutenues par l'ensemble des acteurs de l'action sociale des territoires. Les chartes "gestion urbaine de proximité" prévues pour chaque quartier s'inscrivent prioritairement dans cette démarche (cf. article 1-3-4), ainsi que l'ensemble du travail d'insertion professionnelle mené dans le cadre du PLIE et du CODESPAR (cf. article 1-6), ou par les communes elles-mêmes (chantiers d'insertion notamment).

? **Coordination et amélioration de l'action sociale**

La multiplicité des acteurs de l'action sociale dans les quartiers a conduit les partenaires à souhaiter l'amélioration du travail en réseau des services sociaux, ainsi que du soutien et de la coordination du travail associatif d'intégration sociale.

Les partenaires mettront en place une coordination thématique transversale sur l'enfance, la famille et l'action sociale. Elle s'appuiera à Rennes sur les ESC, qu'elle anticipera, et à Saint-Jacques sur la création de l'EPI (mise en œuvre d'une coordination similaire et restructuration du centre social, intégrant l'action socioculturelle).

Les autres signataires s'engagent sur la mobilisation de tous les partenaires de l'action sociale "quotidienne" (CDAS, CAF, équipes de prévention, CCAS, bailleurs sociaux...) nécessaire à la réussite de cette coordination. A Rennes, cette coordination sera définie et suivie au sein de l'ITICASOR et de l'ICASOR, instances partenariales réunies par l'APRAS et rassemblant le Conseil Général, la Ville de Rennes, la CAF et les organismes HLM.

? **Civilité et médiation**

les comportements incivils semblent de plus en plus fréquents dans les quartiers, et la tolérance à ces comportements semble diminuer. L'enjeu est ici de créer les conditions du respect de l'autre et du respect de soi, avant que ne s'installent des situations bloquées (dégradations, troubles de voisinage, etc.). Il nécessite de développer la présence humaine, les lieux d'échanges et les réseaux d'habitants susceptibles de servir de relais, en travaillant avec l'ensemble de la population, adulte et enfantine.

Les signataires s'engagent à pérenniser et renforcer les moyens mis au service de cet objectif (médiateur civil à Saint-Jacques, agents de proximités des bailleurs sociaux sur l'ensemble des territoires, correspondants de nuit et agents d'environnement de proximité à Rennes, soutien aux réseaux associatifs d'échanges et services de médiation bénévole...)

La prise en charge des ménages les plus perturbateurs dans les quartiers d'habitat social impose également aux bailleurs sociaux la nécessité urgente de disposer d'intervenants dans les quartiers. Une adhésion de l'ensemble des institutions susceptibles d'intervenir (bailleurs sociaux, CCAS, médiateur logement, mais aussi services spécialisés, CHS, etc..) permettra d'assurer la prise en charge des situations les plus graves par un fonctionnement du type des cellules d'examen des situations créées dans le cadre du CLS. Ces interventions sont une condition indispensable de diversité du peuplement dans ces quartiers, par la stabilisation de ménages ayant le choix de leur résidence.

Les signataires s'engagent à mobiliser, chacun pour ce qui le concerne, les partenaires nécessaires à leur mise en œuvre.

? **Intégration des familles d'origine étrangère**

les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre un accueil convenable aux populations étrangères arrivant puis résidant sur le territoire de l'agglomération, et en particulier pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et faciliter leur adaptation indépendamment des capacités des communautés déjà implantées. Seront en particulier travaillées les questions de formation des personnels d'accueil dans les services publics, l'accueil des jeunes de plus de 16 ans non-qualifiés, et leur formation y compris la maîtrise de la langue française, et l'accueil des femmes dans les quartiers.

4-4 • La santé

Les signataires s'engagent à assurer, en articulation pour Rennes avec le comité consultatif "Pour la santé dans la ville" la définition et la réalisation des projets suivants :

- favoriser et soutenir les actions de santé menées par les habitants et associations dans les territoires prioritaires ;
- améliorer la coordination des acteurs intervenant sur la santé dans les quartiers ;
- développer les actions d'éducation à la santé, de prévention et de promotion de la santé :

< auprès des enfants et des jeunes, en lien avec le contrat éducatif local et en s'appuyant sur les lieux d'accueil parents-enfants,

< auprès des personnes en situation de précarité, en lien avec le programme régional de prévention et d'accès aux soins des personnes en situation de précarité (PRAPS), avec une attention particulière aux thèmes suivants : mal-être et souffrance psychique, prévention des conduites addictives et à risques (alcool, toxicomanie, MST et SIDA), alimentation, accès à l'information sur la contraception ;

- améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

4-5 • La prévention des violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes doit impliquer une meilleure prise en charge des victimes, et s'accompagner d'une politique de prévention impliquant de nombreux niveaux d'action.

Les signataires s'engagent à favoriser et développer des actions spécifiques en matière d'aide aux victimes, de lutte contre les violences sexistes, d'accès à l'information sur les droits et de soutien et d'accompagnement aux femmes victimes de violences.

4-6 • Le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative

- soutien à la vie associative

Le réseau associatif est l'interlocuteur principal des partenaires institutionnels et des équipes de quartiers. L'organisation des fêtes, ateliers, carnaval... qui animent la vie des quartiers ne serait pas possible sans la présence d'un milieu associatif vivant et actif, qu'il importe de soutenir et de développer. Ces réseaux sont par ailleurs porteurs de nombreuses actions de solidarité.

Les signataires s'engagent donc à soutenir les initiatives associatives en matière d'animation de voisinage, de quartiers et inter-quartiers, action culturelle et socioculturelle, sportive, échanges interculturels... Seront en particuliers soutenues les actions en destination de population en difficultés d'insertion ou d'intégration : étrangers, populations démunies (réseau "vivre ensemble" de l'Office Jacquolandin d'animation, ateliers...).

Une attention particulière sera portée à la recherche de synergie entre les politiques culturelles et les interventions associatives, notamment en matière culturelle, sportive et d'insertion sociale, ainsi qu'à la prise d'initiative des femmes dans la vie associative, dans un souci de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

- **soutien aux initiatives d'habitants, notamment de jeunes**

L'enjeu est ici de dynamiser la vie locale en permettant l'émergence et le portage par les habitants eux-mêmes de projets dans tous les domaines. Ceci demande de pouvoir répondre de façon rapide et souple aux besoins d'information, d'aide au montage de projet et de financement.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions suivantes :

- mobilisation suffisante des équipes de quartiers et personnes ressources pour l'information et conseil au montage de projet, dans des dispositifs cohérents et publics,
- alimentation-gestion de fonds d'initiative habitants permettant le soutien financier aux projets (pérennisation des fonds d'initiatives habitants et d'initiative jeunes existants à Rennes, création à Saint-Jacques), et amélioration des procédures d'octroi des aides (implication des instances de quartier dans la prise de décision).

4-7 • L'action culturelle

Rennes Saint-Jacques de la Lande articulent leurs politiques culturelles autour de trois dimensions complémentaires :

- le développement d'une offre culturelle de qualité, qui se traduit par un effort de soutien à la création et à la diffusion ;
- l'encouragement aux pratiques artistiques et culturelles ;
- le souci de la démocratisation, c'est-à-dire l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques, notamment par le biais de l'éducation artistique des enfants et des jeunes.

L'action culturelle à Rennes repose sur l'articulation entre des équipes ou structures spécialisées dans la création/diffusion (spectacle vivant-TNB, Opéra...- arts plastiques - la Criée ; etc.), et sur de nombreuses structures de quartier, équipements à vocation généraliste (maisons de quartier) et à vocation artistique (le Triangle, réseau des MJC, Centre Culturel le Rallye, ferme de la Harpe...).

Saint-Jacques s'est donné pour sa part, avec le centre culturel l'Aire Libre, les moyens de lier création professionnelle et pratiques en amateur, diffusion dans et hors les murs, par des résidences d'artistes et des partenariats divers (ADEC, établissements scolaires....) et d'œuvrer ainsi pour l'accès à la culture au quotidien.

Les deux communes font par ailleurs un effort important en faveur de la lecture publique et dans le domaine de la formation musicale.

Les signataires réaffirment leur engagement pour la démocratisation culturelle, et conviennent de mobiliser prioritairement leurs moyens pour soutenir, dans le cadre du présent contrat, les initiatives correspondant aux objectifs suivants :

- **Conforter les démarches de développement culturel et développer l'accès aux pratiques culturelles**

- développement du travail des équipements de quartiers en faveur de la pratique culturelle : médiation, présence au plus près des habitants, développement des pratiques artistiques en recherchant la confrontation des pratiques amateurs avec des créateurs et des démarches reconnues, collaboration entre équipements artistiques et généralistes ;
- développement du travail des équipements centraux dans les quartiers, notamment par des démarches spécifiques en direction de leurs habitants, pour favoriser leur fréquentation par ces habitants ;
- développement des relations inter-structures (entre équipements culturels, entre structures culturelles et équipements de quartier) et de collaborations entre équipements culturels et réseaux associatifs. Les actions retenues au titre de contrats spécifiques (exemple : contrat de ville-lecture) au profit des populations des territoires prioritaires devront s'harmoniser avec la philosophie du présent contrat ; équipements centraux/équipements de quartiers ;
- recherche de solutions adaptées aux difficultés d'accès à la culture pour raison de ressources ;
- encouragement au développement des applications culturelles des nouvelles technologies de l'information et de la communication au travers de programmes tels que Cybercommunes ou "espace culture multimédia".

- **Promouvoir l'éducation artistique et culturelle**

Dans le cadre des contrats éducatifs locaux, les propositions participant du partenariat entre équipes éducatives et équipements culturels seront plus particulièrement prises en compte.

- **Favoriser la participation des habitants à la vie culturelle**

- soutien de tout moyen de communication et d'information susceptible de susciter l'envie et l'intérêt des habitants ;
- soutien et valorisation des expressions artistiques émergentes et des initiatives culturelles qui naissent dans les quartiers.

Encourager les échanges inter-culturels et la participation à la vie culturelle des populations d'origine étrangère, ce qui suppose à la fois la (re)connaissance des cultures d'origine et la volonté des individus ou communautés de participer à la création d'une culture commune :

- soutien et valorisation des initiatives et actions culturelles proposées par des personnes et groupes d'origines étrangères, ou des équipements, à la condition que ces initiatives correspondent à des objectifs de découverte, d'ouverture et d'expression culturelle ;
- développement des formations à la vie associative pour les personnes désireuses de participer à la vie de la cité ;
- développement, pour les animateurs des équipements, des formations aux cultures des autres pays. Développer la prise en compte de la dimension culturelle dans l'habitat et le cadre de vie
- mise en place de "classes de ville" renouvelées pour aider les habitants à s'approprier l'histoire, l'environnement et le patrimoine du quartier et de la ville ;
- mobilisation des compétences des artistes et intervenants culturels pour la définition des choix relatifs à l'urbanisme et au cadre de vie.

4-8 • Le développement des pratiques sportives

La politique sportive est également un élément très important de la vie des quartiers, notamment parce que la pratique sportive est non seulement un vecteur important d'épanouissement personnel mais aussi une passerelle reconnue vers d'autres activités de la cité. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions suivantes, en lien avec les équipements et acteurs de la vie sportive :

- développer l'offre d'activités sportives, notamment en direction des jeunes et pendant les périodes de vacances scolaires (opérations "multi-sports" par exemple) ;
- développer l'offre d'équipements sportifs (nouvel équipement sportif dans le centre de Saint-Jacques, équipements de proximité et équipements ou aménagements légers dans les quartiers rennais) ;
- développer l'ouverture des équipements aux jeunes ne pratiquant pas en club (sport informel, avec encadrement adéquat) ;
- développer la présence auprès des jeunes pratiquant des activités sportives sur l'espace public ;
- réduire les obstacles financiers à l'accès aux pratiques sportives ;
- faciliter la formation et à la qualification des jeunes bénévoles : aide à la professionnalisation, participation à l'organisation de manifestations... ;
- poursuivre les travaux de l'observatoire des pratiques sportives des jeunes actuellement non touchés par l'offre d'activités sportives.

4-9 • L'enfance, l'éducation et la parentalité

Les quartiers prioritaires de Rennes rassemblent une grande partie de la jeunesse de la ville, et la quasi totalité des enfants et des jeunes en difficultés. Saint-Jacques de la Lande, en créant une offre nouvelle importante, et comptant de nombreux logement sociaux, a attiré une population très familiale.

Trois politiques sont essentielles à la prise en compte des besoins de chacun et à l'harmonie de la vie dans les quartiers : la petite enfance, l'aide au "métier de parent" et la politique de la jeunesse.

L'accueil de la petite enfance

L'agglomération rennaise n'échappe pas aux problèmes de garde des jeunes enfants connus sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci sont particulièrement importants dans les territoires prioritaires, où les parents n'ont souvent pas l'insertion professionnelle permettant de trouver des solutions pérennes et "normalisées". Pour nombre de familles, surtout monoparentales, la solution du problème de garde conditionne l'emploi, et la socialisation de l'enfant comme de sa famille.

Les signataires conviennent donc de mobiliser leurs moyens pour soutenir les efforts de diversification de l'offre entrepris par les communes et notamment :

- Rennes : amélioration de la connaissance des besoins de garde atypique, recherche de solutions innovantes, via un comité de pilotage rassemblant la Ville, la CAF et les CDAS ;
- soutien à des expérimentations de solutions de garde atypique ;
- Saint-Jacques : diversification de l'offre (ouverture de la crèche collective), travail conjoint associations/professionnel, repérage des situations particulières...

L'enfance et l'éducation

La Ville de Rennes consacre, de longue date, une attention particulière à l'enfance et à l'école dans les grands quartiers d'habitat social. La politique de l'enfance prend une dimension particulière à Saint-Jacques où en septembre 98 plus de 200 enfants étaient inscrits pour la deuxième rentrée à l'école du quartier de la Morinais. Les villes, l'éducation nationale et les partenaires de l'action sociale ont mis en œuvre des projets éducatifs locaux pour construire, par une forte implication des acteurs, une approche cohérente des dimensions scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires de la vie des enfants.

Les projets éducatifs locaux des deux villes seront le socle de l'action du contrat de ville. Ils se concrétiseront par l'élaboration de contrats éducatifs locaux.

En complément de l'élaboration des contrats éducatifs locaux, les signataires mobiliseront leurs moyens dans quatre directions prioritaires :

- le recrutement des écoles et des collèges et l'offre éducative, pour assurer le maintien d'une mixité sociale dans les établissements ;
- la poursuite du travail sur l'aménagement du temps de l'enfant sur sites pilotes : Suzanne Lacore et un quartier à définir à Rennes ;
- le renforcement de la coopération et du partenariat entre acteurs, et la coordination entre les différents contrats, pour une prise en charge globale de l'enfance dans les quartiers : école, loisirs, sports, culture... ;
- le soutien aux moyens humains nécessaires aux initiatives communales profitant prioritairement aux enfants : Médiathèques, cyberEspace, classes de villes...
- le soutien aux moyens nécessaires pour favoriser et faciliter le travail de mémoire entre les générations, par une transmission de l'histoire et des savoirs.

- **La parentalité**

L'éducation des enfants reste avant tout de la responsabilité des familles. Mais les réseaux d'acteurs sociaux des territoires ont constaté la difficulté d'exercice de la fonction parentale pour un certain nombre de parents, confrontés à l'évolution de leurs enfants, de la petite enfance à l'adolescence. Les parents en difficultés sont réticents à en faire état, et peu de lieux de rencontre y incitent spécifiquement. L'école reste souvent le lieu privilégié où s'expriment les difficultés éducatives de ces familles.

Les espaces sociaux communs et l'EPI comporteront un pôle enfance permettant le travail en commun de tous les acteurs impliqués. Les signataires mobiliseront leurs moyens dans quatre directions prioritaires :

- le soutien au travail partenarial mené par les réseaux en charge de la petite enfance : crèches municipales, assistantes maternelles, CDAS, PMI, CAF, associations... et coordonné par la Commission Départementale sur la parentalité ;
- le soutien aux moyens matériels et aux lieux de l'accueil parents/enfants : ludothèques, ateliers... ;
- le repérage des situations difficiles, en lien avec tous les partenaires en situation de les connaître, notamment l'école, et la prise de contact avec les parents ;
- le soutien aux démarches d'associations ou groupes de parents (notamment celles touchant les familles monoparentales) visant à développer les groupes de parole ou les actions souples permettant un contact, une écoute et une aide dans un climat de confiance.

Les projets émanant des territoires prioritaires de Rennes et relevant de ces objectifs seront présentés chaque année au groupe santé-enfance du comité consultatif santé dans la ville, et à la commission départementale sur la parentalité mise en place dans le cadre de la circulaire relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, et pilotée par la DAS 35.

4-10 • La jeunesse

Rennes et Saint-Jacques font partie des précurseurs en matière de politique de la jeunesse dans l'agglomération. Ces politiques sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires, compte tenu du poids de la population adolescente dans les quartiers et des difficultés d'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes.

Outre le soutien à la réflexion intercommunale mentionné à l'article 1-5, les signataires du contrat de ville s'engagent donc à poursuivre, les objectifs suivants :

- développement de l'accueil (accueil informel, élargissement de l'ouverture des équipements de loisirs),
- développement de l'offre d'activités sportives, culturelles et socioculturelles,

- développement de la réflexion et soutien d'expérimentation d'accueil hors les murs et animation de rue,
- développement d'une offre spécifique pour les pré-adolescents
- amélioration de la coordination des réseaux communaux/associatifs/sociaux, notamment dans le cadre de l'ouverture d'un accueil jeunes à l'EPI de Saint-Jacques ;
- soutien aux initiatives de jeunes et accompagnement de projets ;
- soutien aux animateurs : facilitation des échanges et de la formation, mise en place d'un accompagnement et de formations-actions pour faciliter la réponse aux nouvelles attentes des publics.

Ces objectifs seront mis en œuvre avec une attention particulière à trois populations, qui posent des questions particulières d'adaptation de l'offre à leurs besoins : les pré-adolescents, les jeunes filles et les jeunes adultes.

Ces actions seront menées en partenariat avec l'ensemble du réseau professionnel et institutionnel, ainsi qu'avec les jeunes eux-mêmes. Les réflexions thématiques (animées par la Ville de Rennes) seront élargies à l'ensemble de l'agglomération, ainsi que le soutien aux animateurs.

Article 5

EXPERIMENTATION

L'expérience du développement social urbain dans l'agglomération rennaise a montré que ces procédures constituent un laboratoire important en matière d'expérimentation. Mais l'expérimentation n'a qu'un temps et les projets relativement importants souffrent de ne pas avoir de cadre défini permettant d'envisager a priori les conditions de leur pérennisation. L'impossibilité d'arrêter brutalement un projet ayant mobilisé des énergies importantes a contraint les partenaires à des mobilisations de financement parfois brutales. Or l'expérimentation implique le risque de l'échec, et chaque projet ne doit pas forcément perdurer, mais encore faut-il se donner les moyens de l'évaluer.

Cette question prend une importance particulière avec les dispositions de la circulaire du 31/12/98 relative aux contrats de ville. Celle-ci prévoit en effet une priorité de financements aux actions expérimentales ayant pour but de tester de nouvelles possibilités de réponse aux besoins des habitants, et précise l'intervention des crédits de droit commun dans les quartiers.

Les signataires du présent contrat conviennent donc que toute expérimentation importante en termes de mobilisation de partenariat ou de financement sera précédée d'un protocole d'accord précisant les conditions de sa mise en place et de sa réalisation : durée, pilotage, suivi. Les conditions préalables à sa pérennisation seront également prévues : modalités d'évaluation, principes du partenariat financier de droit commun, etc.

Il est évident que cette disposition ne doit pas faire perdre les acquis des pratiques de DSU en matière de mobilisation rapide des moyens nécessaires aux "petits projets", notamment engagés à l'initiative des habitants. Le protocole ci-dessus décrit ne sera donc appliqué qu'à la demande de l'un des partenaires du projet, considérant qu'un projet prévu ou engagé présente ou acquiert une certaine importance.

La capitalisation des expérimentations sera réalisée par les signataires, selon des modalités à définir en coordination avec le centre régional de ressources sur la Politique de la Ville.

Article 6

CONVENTIONS D'APPLICATION

Les signataires du présent contrat conviennent de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les conventions particulières nécessaires à l'application du présent contrat. Ces conventions auront pour buts essentiels d'élargir le

partenariat aux acteurs locaux impliqués dans les réalisations nécessaires et non-signataires du présent contrat, et de prévoir les modalités détaillées des actions à mener pour atteindre les objectifs ainsi définis. Il est d'ores et déjà convenu que des conventions d'application seront signées sur les deux thèmes suivants :

6-1 • La gestion urbaine de proximité

Conformément à l'article 1-3-4 ci-dessus, des chartes "gestion urbaine de proximité" seront signées pour Saint-Jacques et chaque quartier rennais, en fonction de l'avancement des réflexions des réseaux mobilisés sur chaque territoire. Ces conventions associeront en tant que de besoin les acteurs locaux : bailleurs sociaux présents sur les quartiers, représentants des habitants, villes, partenaires de l'action sociale, etc. Elles fixeront les méthodes et les moyens de résolution des problèmes de vie quotidienne dans les quartiers (maintenance, propreté, sécurité, voisinage) dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

6-2 • L'insertion, l'emploi et l'activité dans les quartiers

Conformément à l'article 1-6 ci-dessus, une convention thématique sera élaborée permettant l'engagement explicite de l'ensemble des partenaires nécessaires à la réalisation des objectifs retenus, et leur diffusion la plus large et la plus précise à l'ensemble des réseaux dont la mobilisation ou l'information sont souhaitables.

L'élaboration de cette convention tiendra compte :

- des travaux préalables au Plan de Développement et au présent contrat, formalisés en fiches thématiques qui serviront de support d'élaboration non exhaustif,
- de la réactualisation prévue des autres démarches partenariales en cours sur l'agglomération, notamment du PLIE.

6-3 • Espaces sociaux communs (Maisons des services publics)

Conformément à l'article 4-2 ci-dessus, une convention particulière sera élaborée entre les différents partenaires impliqués dans la mise en place et l'animation des espaces sociaux communs rennais. Cette convention précisera les modalités de participation financière à l'investissement, les fonctionnements attendus des ESC et les modalités de fonctionnement partenarial correspondantes.

Elle concernera principalement la Ville de Rennes, le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la Caisse d'allocations familiales. Elle sera complétée en tant que de besoin d'avenants spécifiques à chacun des espaces prévus.

Article 7

ANIMATION

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat de ville sera mise en place, sous la responsabilité des deux chefs de projet. Cette équipe sera composée selon les principes suivants :

- animation des politiques d'agglomération par des référents thématiques spécialisés ;
- animation des territoires prioritaires par des équipes de quartier, en lien avec les référents thématiques.

L'équipe affectée pour l'année 2000 à l'animation du contrat par la Communauté d'Agglomération (animation des thématiques d'agglomération), la Ville de Rennes (animation des politiques engagées dans les quartiers rennais) et la Ville de Saint-Jacques (animation du projet urbain) figure en annexe au présent contrat.

Le financement de l'équipe du contrat de ville sera assuré conjointement par les collectivités locales et l'Etat, sur la base d'une participation à hauteur de 35% des dépenses engagées. La composition de l'équipe financée sera évolutive en fonction des besoins des territoires et des politiques engagées.

Une attention toute particulière sera portée par l'Etat à la mobilisation des moyens nouveaux éventuellement nécessaires pour assurer la présence sur les territoires d'équipes suffisantes pour assurer la mise en œuvre, l'animation et la coordination des actions mentionnées au contrat. L'évolution du soutien financier de l'Etat tiendra compte du principe de priorité donnée au développement des actions engagées sur les territoires, par rapport au financement des équipes chargées de leur animation.

Une assistance aux chefs de projets sera assurée par l'AUDIAR, conjointement missionnée par la Communauté d'Agglomération et l'Etat.

Article 8

PILOTAGE ET DIRECTION

Les signataires conviennent de mettre en place, pour la conduite du Contrat, une structure de pilotage politique, le comité de pilotage, appuyé sur une structure de conduite technique, l'équipe de direction du projet. Ces structures définiront l'équipe nécessaire à l'animation du Contrat de Ville, qui intégrera des référents pour les territoires prioritaires, ainsi que des référents thématiques pour la mise en œuvre des politiques d'agglomération.

8-1 • Le comité de pilotage

- **Rôle :**

- < définit les objectifs
- < élabore la stratégie
- < prend les décisions

- **Composition :**

- < le Préfet, ou son représentant
- < le Président de la Communauté d'Agglomération de Rennes, ou son représentant,
- < 6 élus désignés par l'agglomération (Communauté d'agglomération de Rennes : deux vice-présidents ;
Ville de Rennes : trois adjoints au maire ; Saint Jacques de la Lande : le maire).
- < le Président du Conseil Régional ou son représentant
- < le Président du Conseil Général ou son représentant
- < le Sous-Préfet à la ville
- < la Déléguée Régionale du FAS
- < le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- < le Directeur de la CAF
- < le Directeur de l'ADOHLM (Association Départementale des Organismes HLM)

à titre d'experts :

- < le Chef de projet Etat (Directeur Départemental de l'Equipement)
- < le Chef de projet Communauté d'Agglomération (Directeur Général de la Communauté d'Agglomération)

L'expérience ayant montré qu'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires est indispensable mais difficile à mobiliser, il est convenu de créer un comité de pilotage restreint composé de 6 à 8 personnes soit :

- le Préfet ou son représentant, assisté de 2 à 3 personnes de son choix,
- le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant, assisté de 2 à 3 personnes de son choix.

Ce comité restreint aura la charge du pilotage "au quotidien" du Contrat de Ville, et se réunira pour ce faire au moins deux fois par an.

Il aura l'initiative de la convocation du comité de pilotage en formation plénière.

8-2 • L'équipe de direction de projet

Rôle :

- < animation du contrat de ville
- < cohérence des actions retenues
- < suivi de l'exécution du contrat

Composition :

- < le Sous-Préfet à la ville,
 - < assisté du Chef de projet Etat, Directeur Départemental de l'Equipement,
 - < le Chef de projet Communauté d'Agglomération, Directeur Général de la Communauté d'Agglomération,
- à titre d'experts permanents :
- < un représentant de la Ville de Rennes
 - < un représentant de la Ville de Saint-Jacques de la Lande
 - < un représentant du FAS
 - < le Directeur de l'AUDIAR
 - < le Directeur de l'APRAS
 - < un représentant des services du Conseil Régional
 - < un représentant des services du Conseil Général
 - < le Procureur de la République ou son représentant
 - < le Directeur de la CAF
 - < un représentant de la CDC
 - < un représentant de l'ADOHLM

à titre d'experts thématiques

- ◁ les collaborateurs des chefs de projet dont les référents thématiques et référents de quartiers
- ◁ les services de l'Etat

Article 9

EVALUATION

Les partenaires du Contrat de ville mettront en place les dispositifs propres à en permettre l'évaluation à deux niveaux : d'une part mesurer l'impact des politiques engagées sur les bénéficiaires, d'autre part évaluer les apports du contrat aux politiques et fonctionnements partenariaux en terme de méthode. Il est souhaité que le dispositif d'évaluation devienne un outil de production d'une analyse collective de la politique en cours dans le cadre du contrat, et de sa réorientation éventuelle. Les signataires veilleront donc en particulier à deux aspects de ces évaluations : leur périodicité et la mise en commun des analyses produites.

L'évaluation du Contrat de Ville de Rennes sera définie en cohérence avec les dispositifs d'évaluation de la politique de la ville retenus aux niveaux national et régional. La capitalisation des dispositifs d'évaluation et d'observation sera réalisée par les signataires en coordination avec le centre interrégional de ressources sur la Politique de la Ville.

9-1 • L'impact sur les publics : création d'un observatoire des données sociales

Un observatoire des données sociales de l'agglomération rennaise sera constitué, reposant sur la mise à disposition du réseau de partenaires locaux de l'action sociale des données significatives de l'évolution des communes et quartiers de la Communauté d'Agglomération de Rennes.

La fourniture et la mise en forme des données seront assurées par L'APRAS et l'AUDIAR dans le cadre de leur mission préexistante de production du Tableau de bord social de la Ville de Rennes et de la Banque de données communales concernant les 35 autres communes de la Communauté d'Agglomération.

Un groupe de suivi de cet observatoire sera réuni, composé notamment de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de la CAF, de la CPAM, des bailleurs sociaux, de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes... Ce groupe de suivi se réunira au moins une fois par an pour prendre connaissance des données sociales. Il pourra, compte tenu de la réalité observée :

- évaluer l'impact des programmes et processus engagés dans le cadre du Contrat de Ville ;
- proposer au comité de pilotage du contrat de ville les actions supplémentaires, ou inflexions nécessaires des projets prévus ;
- mettre au point entre partenaires impliqués les programmes de coordination nécessaires de l'action sociale.

La définition technique du contenu de l'observatoire des données sociales et les formes de la mise à disposition des partenaires des indicateurs observés évolueront au fur et à mesure de l'exécution du contrat en fonction des besoins du réseau mis en place et des moyens des prestataires (APRAS et AUDIAR).

9-2 • L'impact sur les politiques : évaluation périodique

L'évaluation du précédent contrat de ville, faite en 1998/99, a montré l'intérêt d'une telle démarche : des enseignements précieux ont pu en être tirés notamment sur les conditions d'une réelle dynamique d'agglomération en matière de politique de la ville. Mais cette évaluation finale a aussi montré ses limites, intervenant à un moment où l'inflexion des pratiques n'était plus possible. Les signataires s'attacheront la collaboration d'un bureau d'études spécialisé pour l'évaluation des politiques engagées et des apports du contrat, selon l'une ou l'autre des deux formes suivantes :

- une évaluation en continu, sur la base d'une mission légère annuelle d'analyse des indicateurs disponibles (données sociales, données financières, etc..) accompagnée d'évaluations thématiques portant notamment sur la mise en œuvre des démarches et politiques nouvelles ;
- une évaluation à mi-parcours selon les mêmes méthodes, complétée d'un bilan en fin de contrat.

Le choix sera fonction des conditions financières et méthodes proposées pour les deux options, définies par une consultation publique réalisée dès la première année du contrat par les financeurs.

L'évaluation sera présentée au groupe de pilotage et à l'équipe de direction de projet, qui fixeront les modalités de débat sur les points évoqués avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Article 10

DISPOSITIONS FINANCIERES

Les engagements financiers de chacun des signataires pour la réalisation des objectifs retenus seront précisés dans des conventions territoriales ou thématiques d'application du présent contrat.

SIGNATAIRES

Rennes le 7 février 2000

En présence de Monsieur Claude BARTOLONE

Ministre délégué à la Ville

Monsieur le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

Yves MANSILLON

Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération de Rennes

Edmond HERVÉ

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne

Pour le président, le Vice-président

Yvon JACOB

Monsieur le Président du Conseil général d'Ille et
Vilaine

Pour le président, le Vice-Président

Philippe NOGRIX

Monsieur le Maire de Rennes

Edmond Hervé

Monsieur le Maire de Saint-Jacques de la Lande

Daniel DELAVEAU

Monsieur le Président de l'association départementale
des Organismes d'HLM d'Ille et Vilaine

Patrick LASSOURD

Monsieur le Président de la Caisse d'allocations
familiales d'Ille et Vilaine

Jean RICHARD

Monsieur le Directeur du Fonds d'Action Sociale

Olivier ROUSELLE

Monsieur le Directeur régional de la Caisse des Dépôts
et Consignations

Gilles CHAUBIN

Contrat de Ville 2000-2006

Le Blosne

◆ Présentation du Quartier

URBANISME - LOGEMENT

Construit entre 1960 et 1975, le quartier le plus important de la ville 11,20 % de la population Rennaise, anciennement ZUP, il se compose d'un habitat collectif à 90 % dont près de 50 % de logements sociaux (4 200 logements).

Cinq bailleurs HLM sont présents dont une forte présence de l'OPHLM Ville de Rennes.

Les logements HLM offerts se présentent en tours de 10 à 14 étages, alors que le logement privé est situé dans des bâtiments R + 4.

La morphologie urbaine très hiérarchisée en trois niveaux (quartier, mailles, îlots) marque très fortement l'organisation de la vie sociale, en diverses unités de voisinage.

La présence d'espaces verts reste un atout important du quartier, qui s'étend sur 3 km de long et 1,2 km de large.

POPULATION

La population estimée en 1990 à 22 000 habitants est en nette diminution puisque les premiers résultats du recensement INSEE 99, estime à 19 000 habitants, soit une baisse d'environ 13,5 % en 10 ans

En 97, 23 % de la population a moins de 14 ans et 53,5 % de la population a moins de 30 ans. Deux tranches d'âges sont fortement représentées les 0-4 ans et 26-35 ans.

On note une proportion importante et une évolution des familles monoparentales : 7,3 % sur le quartier pour 4 % au niveau ville.

On observe une baisse significative des naissances et une forte augmentation des mariages ;

Plus d'une vingtaine de nationalités cohabitent (16,8 % de population étrangère estimée en 90).

Le chômage est important : 1 500 demandeurs d'emploi en Mars 98.

Caractéristiques :

< volume important de jeunes avec faible qualification (34 % sans formation)

< importance des demandeurs d'emploi longue durée (41 %)

< incertitude sur les chiffres car certaines personnes ne s'inscriraient pas à l'ANPE.

Les résultats plus détaillés du recensement permettront de mieux cerner le vraisemblable vieillissement de la population.

EQUIPEMENTS

Cette partie de la ville est dotée de “micro-équipements”, à caractère social, socioculturel et sportif. Au regard de la composition sociale, il existe cependant un déficit de moyens structurels et humains dans la capacité d’accueil pour les jeunes et plus particulièrement les jeunes adultes.

Le centre culturel Triangle équipement majeur, pour sa part développe simultanément un rayonnement urbain et de proximité à travers l’action culturelle.

Des centres commerciaux avec également des services publics, au nombre de quatre restent fragiles mais participent à la vie sociale.

◆ **Les évolutions marquantes ; atouts et difficultés :**

< **UN ENGAGEMENT CITOYEN**

Une réelle dynamique est enclenchée avec les Associations et les habitants impliqués particulièrement sur le thème du Cadre de Vie. Plus généralement deux registres d’implication mobilisent les habitants :

- la participation active au processus de décision
- la contribution directe aux projets ; l’animation en direction des enfants et des jeunes, l’organisation de temps festifs ou de rencontres conviviales rassemblent de nombreuses personnes.

< **UN CLIMAT TENDU**

Des comportements agressifs, violents des enfants et adolescents se développent en direction des adultes y compris chez de très jeunes 8-10 ans. Ces situations sont non maîtrisées par des parents fréquemment en grande difficulté. Souvent la cohabitation est difficile et conflictuelle entre adultes jeunes et moins jeunes. Des initiatives d’encadrement des plus jeunes par des plus âgés commencent à émerger. Le dialogue est encore maintenu mais avec beaucoup de difficulté.

◆ **Principaux enjeux et objectifs 2000-2006**

INVESTISSEMENTS

→ ***Espace Public***

Secteur Landrel : Après la création d’un site multimédia, la relocalisation de la Poste pour permettre son maintien sur cette partie du quartier, est en cours.

Un diagnostic commercial est lancé pour envisager une revitalisation du centre commercial. Le projet de restructuration et requalification est prévu avec présence d’œuvre d’art dans l’espace public.

Secteurs Italie et Banat : Requalification nécessaire des espaces de proximité de l’habitat social, avec prise en compte du nouveau service de transports collectifs en proximité avec la station VAL.

Adaptations diverses et requalifications d’importances variables, opérées à la demande des résidents.

Abords des allées du Gacet, Berne, Lucerne...

→ ***Centres Commerciaux***

Les 3 autres centres commerciaux (St Elisabeth, Torigné, Italie) devront faire l’objet d’une étude et de projets de redynamisation.

→ ***Logement :***

OPHLM : Poursuite et achèvement des travaux de réhabilitation avec des rénovations de façades > environ 1 200 logements Blosne Est.

Réhabilitation nouvelle > 331 logements Crimée-Asturies

ESPACIL : travaux réhabilitation > 1 564 logements Italie, Prague, Monténégro

OPAC 35 : Nouvelle réhabilitation > 140 logements Landrel, Torigné, Hautes Ourmes.

FONCTIONNEMENT

→ ***Les orientations prioritaires arrêtées en assemblée générale de quartier sont les suivantes :***

Les Jeunes :

- •Prioriser ce public, en travaillant sur les modalités et la nature de l'offre d'activités, notamment de loisirs culturels, sportifs...
- •Etre particulièrement vigilant sur la place des filles.
- •Porter une attention forte à la reconnaissance des jeunes et la possibilité de prise de responsabilités.

Intégration :

- Favoriser l'expression et la réflexion sur la place des populations avec ses différences dans le développement social et culturel de la cité.

Parentalité :

- Promouvoir la place des parents, créer les conditions de dialogue et apporter un appui à la fonction parentale.

Economie Solidaire :

- Renforcer l'efficacité des dispositifs existants en améliorant le lien avec les réseaux d'habitants.
- Soutenir la création ou le maintien de l'activité économique sur le quartier.

Cadre de Vie : (voir investissement)

- Maintien et amélioration du Cadre de Vie : logements-parties communes-espaces de proximité-services publics et commerciaux, transports, commerces... se traduira par une "charte de gestion urbaine de proximité".

Développement Culturel :

- Afin de poursuivre l'objectif général d'amélioration de l'accès à la culture, deux axes sont privilégiés. Instaurer un débat sur la culture et ainsi mieux connaître et faire évoluer le rapport des habitants à la culture. Egalement réduire la distance entre l'offre culturelle et les attentes, par la poursuite d'actions culturelles ancrées dans la proximité et/ou le quotidien des habitants.

◆ Les méthodes de travail

Le leitmotiv reste le développement du territoire pour et AVEC les habitants.

Des habitudes de travail en commun ont été prises avec des méthodes de coopération entre les partenaires.

Sur le cadre de vie ; un renforcement de la collaboration avec les organismes HLM est prévu avec notamment l'objectif d'une charte sur la gestion urbaine de proximité et dans laquelle les résidents sont impliqués.

Sur les autres orientations, différents travaux d'enquêtes participatives sont prévus avec l'objectif de mobiliser le plus en amont possible les habitants.

Sur le quartier du Blosne, l'articulation entre le dispositif Contrat de Ville et le Conseil de Quartier s'opère sans difficulté. Une structuration autour des Jeudis du Blosne (commissions), groupe de synthèse (moteur du Conseil de Quartier) et Assemblée Plénière, offre des points de repères.

La communication pourrait toutefois être améliorée.

Une clarification serait parfois nécessaire sur l'appel à participation des habitants en tant que citoyens, en tant qu'usagers, en tant que bénévoles...

Sur le pilotage, un renforcement du partenariat est attendu selon les champs de compétences (Conseil Général, CDAS, CAF - Centres Sociaux,...)

Enfin pour éviter un enfermement sur le quartier et favoriser l'ouverture sur la cité, une meilleure lisibilité est souhaitable également sur la liaison entre les différents niveaux de territoires Quartier - Ville - Agglomération.

Par un renforcement de l'information sur les réflexions, les travaux en cours et les décisions, les instances d'agglomération doivent mieux se faire connaître pour devenir une réalité intégrée par les citoyens.

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Champs Manceaux - Cloteaux - Bréquigny

◆ Etat des lieux

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

La construction du quartier s'est échelonnée du début des années 60 au milieu des années 70. Il apparaît comme composé de différents îlots qui ont chacun leurs caractéristiques et leur personnalité. Entre le secteur des Champs Manceaux et le secteur des Cloteaux un territoire important est dédié à la formation scolaire, (Collège des Chalais, Collège Jean Moulin, Lycée Bréquigny), à la culture, au sport ou aux loisirs (MJC et bibliothèque de Bréquigny, piscine et plaine de jeux de Bréquigny, parc de Bréquigny).

→ *Logement*

La plupart des immeubles HLM ont déjà fait l'objet d'une ou de plusieurs réhabilitations.

→ *Espaces publics de proximité*

Le secteur des Champs Manceaux a fait l'objet d'aménagements importants en particulier aux abords du Centre Commercial Sarah Bernhardt. D'autres sont programmés : square Charles Dullin, square Louis Jovet. Le secteur des Cloteaux est sans doute celui qui, après les squares précédents, a le plus besoin d'une rénovation.

EQUIPEMENTS

→ *Equipements scolaires*

Un espace pour les parents est demandé dans le groupe scolaire des Cloteaux.

→ *Equipements de quartier*

Les équipements de quartier bénéficient d'adaptations régulières.

Une salle pour la boxe et les arts martiaux vient d'être construite.

Deux projets plus importants sont actuellement à l'étude :

- la restructuration de la Maison de Suède
- la transformation-extension des bâtiments du Centre Social actuel en vue de regrouper sur le même site, dans un Espace Social Commun, le Centre Social, le CDAS, une antenne du CCAS, et des salles pour les habitants et leurs associations.

Les locaux de la MJC permettent à cet équipement à vocation culturelle de répondre actuellement aux besoins du public qui le fréquente. Ces besoins et les activités proposées peuvent cependant évoluer au cours des prochaines années et générer des demandes de m2 supplémentaires.

→ *Equipements commerciaux*

La présence du Centre Alma au sud du quartier n'empêche pas un bon niveau d'activité commerciale par ailleurs, en particulier dans le secteur Sarah Bernhardt.

Le Centre Commercial des Almadies ne se maintient toutefois qu'au prix d'évolutions importantes. Plusieurs commerces de ce centre sont en situation fragile.

Dans le secteur des Cloteaux, autour de la place Albert Bayet en particulier, les commerces réussissent à fonctionner en fidélisant une clientèle de proximité. Ils n'en restent pas moins fragiles.

POPULATION

La population des 2 secteurs du quartier continue à diminuer depuis le début des années 90 :

- Champs-Manceaux : 1990 : 9 586 h - 1999 : 8 674 h
- Cloteaux : 1990 : 2 805 h - 1999 : 2 422 h

La moyenne d'âge augmente.

REVENUS

Plusieurs indicateurs montrent que la pauvreté touche de plus en plus de personnes. Sur l'ensemble du quartier, 16,78 % des ménages sont en situation de précarité en 1996. Ce chiffre moyen cache des variations importantes à l'intérieur du quartier, certains îlots étant en situation particulièrement difficile.

VIE SOCIALE – SANTE

Enfance - Famille

Les familles au sein desquelles se développent des situations de fortes tensions ou des conflits sont de plus en plus nombreuses. Cela est perturbant aussi bien pour les enfants concernés que pour les adultes. Ces difficultés s'ajoutent aux difficultés matérielles qui bien souvent sont elles-mêmes importantes.

Des actions sont engagées pour aider les parents à faire face à leurs responsabilités éducatives.

Jeunesse

Malgré le travail important réalisé par les établissements scolaires, les équipements, les services sociaux ou les associations du quartier pour aider à l'intégration des jeunes d'origine étrangère, des difficultés demeurent avec certains d'entre eux.

Adultes et personnes âgées

Les problèmes liés à la maladie ou à la solitude sont en augmentation.

Il arrive parfois que les relations entre personnes ou groupes de cultures différentes soient difficiles.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Comme sur l'ensemble de Rennes, les incivilités et les actes de délinquance qui sont le fait d'adultes aussi bien que de jeunes ou mêmes d'enfants augmentent.

C'est dans ce quartier qu'a commencé l'expérience des correspondants de nuit. L'utilité de leur travail est aujourd'hui très largement reconnue.

EMPLOI

Au 31 mars 1998, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élève à 1 044 en baisse de 3,7 % par rapport à 1996. Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne rennaise (12,06 % contre 13,7 %). Le croisement de certaines observations laisse penser qu'un certain nombre de chômeurs a aujourd'hui renoncé à s'inscrire à l'ANPE. Le pourcentage de demandeurs d'emploi non qualifiés est supérieur à la moyenne rennaise (27,3 % contre 25,6 %) de même que le pourcentage de demandeurs d'emploi de longue durée (36,2 % contre 34 %).

CULTURE, SPORT, LOISIRS

Le quartier bénéficie d'un bon réseau d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs. Il manque toutefois dans le secteur des Champs Manceaux une grande salle pour certaines manifestations organisées par les associations d'habitants avec l'appui des services et équipements présents dans le quartier.

Les associations d'habitants sont nombreuses et jouent un rôle important dans l'animation du quartier.

Avec la ludothèque, les deux bibliothèques, les CLSH et les équipements sportifs du quartier les enfants se voient proposer une assez bonne diversité d'activités pour leurs temps libres.

Le positionnement des adolescents et des jeunes vis-à-vis des équipements de quartier est divers :

- Certains y trouvent leur place et sont satisfaits des activités proposées
- D'autres alternent entre des attitudes d'intégration et des attitudes d'opposition tout en sollicitant fortement les structures et leurs personnes
- D'autres vivent en marge de celles-ci

La Maison de suède accueille divers publics. Elle est surtout très sollicitée par les jeunes du secteur. Elle a toutefois connu des périodes difficiles. Son agrandissement devrait lui donner un nouvel élan.

La MJC Bréquigny joue un rôle important en matière d'animation culturelle aussi bien grâce aux activités régulières que grâce aux temps forts qu'elle organise.

Le Centre Social a établi des coopérations fortes avec les associations du quartier qui proposent des activités et animations diverses dans les domaines de la culture, du sport ou des loisirs. Son action est essentielle pour assurer le développement du quartier avec la participation des habitants.

◆ Orientations de travail et objectifs

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

Logement

Certains immeubles HLM bénéficieront de nouvelles interventions légères ou de moyenne importance. Des restructurations lourdes pourraient être nécessaires pour certains autres.

Espaces publics de proximité

Les travaux programmés square Charles Dullin et square Louis Jouvét vont être réalisés.

Une étude sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour le secteur des Cloteaux est à prévoir

EQUIPEMENTS

→ *Equipements de quartier*

Pour l'avenir immédiat, le dossier le plus important est la restructuration de la Maison de Suède.

Immédiatement après va venir la construction de l'Espace Social Commun des Champs Manceaux.

A moyen terme pourrait être examinée l'opportunité d'un agrandissement de la MJC Bréquigny.

→ *Equipements commerciaux*

Un travail va être à réaliser sur les différents moyens qui pourraient être mis en place pour maintenir un bon niveau d'activité pour les commerces du secteur des Cloteaux et du Centre Commercial des Almadies. Pour ce dernier Centre, il faudra voir quelles sont les retombées possibles de la proximité de deux stations VAL et d'un parking de 400 places.

POPULATION

→ *Parentalité*

Le dialogue avec les jeunes

Sans se substituer aux parents, les associations et équipements du quartier agissent en direction des adolescents et des jeunes.

La mise en œuvre de projets collectifs peut contribuer à éveiller et développer leurs potentialités :

- prendre en compte la diversité des besoins des jeunes, développer la mise en réseau des lieux qui les accueillent.
- provoquer des temps de débat, interpellier les jeunes adultes sur l'intérêt de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans les associations ou encore de créer leurs associations, échanger sur leur rôle futur dans la société.

Les initiatives existent ; encore faut-il mieux s'organiser, et mieux communiquer.

L'assistance aux parents et le débat entre générations

- développer les lieux et les temps de parole sur des thématiques (aide aux devoirs, loisirs, etc.) pour réintroduire les parents dans leur rôle en utilisant leur savoir-faire et en libérant la parole
- rechercher un partenariat des groupes de parents, des associations et équipements avec l'école pour proposer ensemble un projet car l'enseignant ne peut tout dire, tout gérer
- susciter les débats adultes-jeunes pour procéder plus facilement à des réajustements
- utiliser la logique du contrat, du donnant-donnant
- plus concrètement et dans une première étape :
 - ◁ étudier un projet ayant pour objet de susciter la communication adultes-jeunes à travers la vidéo
 - ◁ réfléchir après une évaluation du premier théâtre Forum, à une deuxième expérience qui donne également la parole aux adolescents

Vie associative, action sociale, animation

Le nécessaire maintien des liens entre la vie associative et l'action des services sociaux au sein de l'Espace Social Commun

Il est important de compléter une nécessaire gestion individualisée, confidentielle, administrative des difficultés sociales, par une expression et des actions collectives, ouvertes, organisées et diversifiées des personnes en difficulté. Il faut faire en sorte que l'énergie d'une personne en difficulté, qui souhaite s'en sortir, profite aux autres. Il faut valoriser, au moment où elles apparaissent, les initiatives d'habitants. Pour cela, il faut un support souple.

La présence d'associations au sein du Centre Social modifie l'image de ce centre qui sans cela serait perçu comme un lieu de contrôle social.

La nécessité de mieux informer la population sur ce qui se fait et de se mettre à l'écoute de celle-ci, d'en valoriser les initiatives.

Il est demandé de réfléchir à un schéma de communication qui permette de valoriser la richesse des initiatives sur le quartier en utilisant tous les outils en place, journaux de quartiers, pôle nouvelles technologies, zones d'accueil dans les équipements de quartier...

Est évoquée l'idée de créer à partir du pool informatique une sorte de journal d'info et d'expression de quartier avec des terminaux dans les lieux les plus fréquentés (sorties de magasins, centre social, etc.).

EMPLOI

La création d'emplois

Il faut rechercher autour de quels services l'emploi peut être développé (sans raisonner obligatoirement structure de quartier)

- Autour de services périphériques à l'habitat (ex : capacité de répondre immédiatement et en permanence à un problème d'entretien, de maintenance ou encore de promouvoir la socialité dans l'immeuble. L'enjeu pour le bailleur social est de pouvoir louer plus facilement en améliorant l'image et la tenue de son parc immobilier).
- Autour des services périphériques au commerce - ex : organiser un partenariat entre les équipes du Relais et Optima pour permettre aux jeunes d'accéder à des emplois, créer une boutique "service aux clients" (consigne, livraison, etc.)

Sont évoqués :

- le développement de services de commercialisation à coûts partagés et à temps partagés
- le développement de la prospective pour le compte d'entreprises
- le soutien aux jeunes entreprises

Est évoquée l'opportunité de la mise en place d'un pôle insertion professionnelle aux Champs Manceaux

Les partenariats à mettre en œuvre à l'échelle du quartier pour dynamiser la vie commerciale

Des acteurs du commerce (a priori concurrents) peuvent s'entendre entre eux sur certains thèmes et développer une complémentarité.

Des acteurs du commerce peuvent s'entendre avec les acteurs culturels du quartier - coupler animation culturelle et animation commerciale, introduire régulièrement ou ponctuellement une activité culturelle dans un commerce, coupler espaces de loisirs/espaces commerciaux.

Des acteurs du commerce peuvent s'entendre avec les associations en couplant manifestations associatives, manifestations commerciales et en développant les soutiens réciproques.

Pour l'ensemble des idées et projets intéressants le commerce, la présence d'un animateur (autre que les exploitants) paraît nécessaire.

La mise en circulation du VAL

Deux stations ouvriront.

La station H. Fréville sera dotée d'un parking de persuasion de 400 places et sera un point de rabattement des bus. Une clientèle nouvelle peut alors être captée par les commerces.

Les structures commerciales doivent évoluer pour répondre aux besoins

de cette nouvelle clientèle :

- par de nouvelles stratégies commerciales
- par une communication adaptée sur le parcours du VAL.

CULTURE

Il existe une grande richesse d'initiatives dans le quartier.

Il faut aller plus loin en organisant mieux le travail en réseaux et améliorer la communication sur les initiatives prises.

Il faut développer la mobilité culturelle :

- attirer les publics des quartiers vers les équipements culturels du centre ville
- inviter les artistes sur le quartier et proposer des animations adaptées aux publics ciblés pour créer des appétits
- développer le travail culturel de rue et les grandes manifestations
- développer les échanges culturels entre quartiers
- développer les liens entre animation culturelle et animation commerciale
- améliorer la desserte par les transports en commun des équipements culturels pour faciliter l'accès aux spectacles du soir, réfléchir sur les liens Val/culture
- prévoir pour certains spectacles une desserte spécifique par les transports en commun sur le quartier
- renforcer le partenariat avec les associations et les écoles
- mettre en place des politiques incitatives par rapport aux tarifs
- affirmer la MJC comme pôle de référence en matière culturelle sur le quartier

◆ **Méthodes de travail**

Pour préparer le Contrat de Ville 2000-2006 des groupes de travail ont été constitués. Il a été décidé de les maintenir. La mise en œuvre du Contrat de Ville devrait s'appuyer sur eux :

- Groupe vie associative, action sociale, animation, animé par le Centre Social
- Groupe spécifique organisé autour du projet d'Espace Social Commun animé par le Centre Social
- Groupe emploi (Animateur à désigner)
- Groupe culture animé par la MJC Bréquigny.

Les travaux de ces groupes thématiques seront ensuite examinés en groupe de synthèse.

Contrat de ville 2000-2006

Cleunay

◆ **Etat des lieux**

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

Le quartier a été construit en deux étapes principales. La première se situe entre le milieu des années 50 et le début des années 60. La deuxième, commencée au milieu des années 80 s'achève.

Entre 1978 et 1985, la partie ancienne du quartier a bénéficié d'une opération Habitat et Vie Sociale. La plupart des immeubles ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde. Les maisons de la cité d'urgence ont été détruites. En remplacement, un nouveau square a été construit. Les espaces publics de proximité ont été réaménagés. Et, à partir du milieu des années 80, la ZAC Cleunay a permis une extension du quartier à l'ouest et au sud et l'arrivée de nouveaux habitants dont la majorité appartient plutôt aux classes moyennes. Il importe de faire en sorte qu'existent dans le quartier, des lieux, des activités afin que les différentes catégories de population puissent se rencontrer, partager leurs savoir, mettre en commun leurs compétences ou même agir ensemble.

→ *Logement*

De nouvelles interventions sont à prévoir dans les immeubles HLM anciens.

L'avenir des immeubles du square Colmar reste à définir.

→ *Espaces publics de proximité*

Le cœur du quartier, c'est-à-dire l'espace situé autour du Centre Commercial subit l'usure du temps. Son organisation ne correspond plus tout à fait à ce que doit être un lieu de vie central.

EQUIPEMENTS

→ *Equipements scolaires*

Les parents et les enseignants de l'école Champion de Cicé aimeraient que soit construit dans l'école un espace pour les parents.

→ *Equipements de quartier*

Les locaux du centre social et de la Maison des Familles répondent assez bien aux besoins des publics qui les fréquentent.

La MJC aurait besoin de plus d'espace pour développer de nouvelles activités, notamment pour l'accueil informel des jeunes en journée ou en soirée. Par ailleurs, le fait que l'antenne de la bibliothèque municipale soit à l'intérieur de cette structure et à l'étage, a parfois des inconvénients. Il faudra voir quelles adaptations sont possibles.

Les locaux du Cercle Paul Bert auront sans doute besoin dans les années qui viennent de quelques adaptations compte tenu de l'évolution des activités de cette association et des nouveaux publics accueillis.

Les locaux de Rennes Patro Association auraient besoin d'être fortement rénovés.

→ ***Equipements commerciaux***

Le Centre Commercial, au cœur du quartier, n'a pas un aspect très attractif. L'ouverture prochaine du nouvel hypermarché LECLERC risque de le fragiliser davantage. Or il est important qu'une activité commerciale soit maintenue à cet endroit.

POPULATION

→ ***Population***

La population du quartier a fortement augmenté au cours des années 90 (1990 : 4 674 h - 1999 : 6 472 h). Cela est dû à l'arrivée de nouveaux habitants dans les nouveaux immeubles qui ont été construits dans ce secteur. Comme dans les autres quartiers d'habitat social des années 60-70, la population de la partie ancienne de Cleunay a diminué et vieilli.

→ ***Revenus***

Plusieurs indicateurs montrent une augmentation forte des situations de précarité dans le quartier. Entre 1993 et 1996, l'augmentation des ménages en situation de précarité est de 31 %. Le pourcentage des ménages dans une telle situation s'élève à 18,57 % en 1996.

→ ***Vie sociale - Santé***

Enfance - Famille

La tendance générale est à une augmentation du nombre d'enfants en situation difficile comme le montrent les observations faites au sein des structures qui les accueillent (crèche, halte garderie, écoles, CLSH).

Le nombre de parents qui ont des difficultés relationnelles avec leurs enfants progresse

Jeunesse

Certains jeunes ou groupes de jeunes ont un mode de vie décalé par rapport à la manière dont vivent la plupart des habitants du quartier. Le dialogue entre eux et les adultes est difficile.

Adultes et personnes âgées

Le nombre de personnes seules augmente dans le quartier de même que les nombres de personnes confrontées à des difficultés d'ordre psychologique. L'alcoolisme est à l'origine de beaucoup de situations difficiles, voire dramatiques.

→ ***Prévention de la délinquance***

Comme sur l'ensemble de Rennes, les incivilités et les actes de délinquance qui sont le fait d'adultes aussi bien que de jeunes ou d'enfants augmentent. Des périodes de tensions fortes existent entre certains groupes de jeunes et les structures qui les accueillent dans le quartier.

EMPLOI

Au 31 mars 1998, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élève à 905 sur l'ensemble du quartier 9 et à 478 sur Cleunay même. Entre 1996 et 1998 on est passé de 606 demandeurs d'emploi de catégorie 1 à 905 soit une augmentation de 50 %. Le pourcentage de demandeurs d'emploi non qualifiés est supérieur à la moyenne rennaise (29,5 % contre 25,6 %). Celui des demandeurs d'emploi de longue durée est légèrement inférieur (33,5 % contre 34 %).

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Le positionnement des adolescents et des jeunes vis-à-vis des équipements de quartier est divers :

- Certains y trouvent leur place et sont satisfaits des activités proposées
- D'autres très minoritaires mais aussi très présents ont un comportement souvent très perturbant au sein des structures
- D'autres vivent en marge de celles-ci, trouvant dans la ville d'autres possibilités de loisirs.

La MJC est reconnue comme un lieu culturel important de Rennes. Les concerts qui y sont organisés attirent les jeunes de Rennes et de la région.

Les équipements sportifs sont très sollicités voire même saturés. Ils sont difficilement accessibles pour les personnes qui voudraient pratiquer un sport sans pour autant appartenir à un club sportif.

Des temps de fête rythment la vie du quartier. Ils favorisent la cohésion sociale.

◆ **ORIENTATIONS de TRAVAIL et OBJECTIFS**

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

→ *Logement*

Les organismes HLM ont préparé une programmation des travaux à réaliser au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le square Colmar, une opération construction-démolition pourrait s'avérer plus opportune qu'une réhabilitation lourde. Il faudrait alors trouver pour les locataires qui habitent ce square une solution de relogement qui corresponde à leurs besoins et à leurs attentes.

→ *Espaces publics de proximité*

Une étude sur les évolutions possibles des espaces situés au cœur du quartier va être à réaliser en premier lieu.

EQUIPEMENTS

→ *Equipements scolaires*

La construction d'un espace pour les parents dans l'école Champion de Cicé est à programmer.

→ *Equipements de quartier*

Une restructuration de la MJC est souhaitée.

Une adaptation des locaux du Cercle Paul Bert et surtout une rénovation importante de ceux de Rennes Patro Association sont à prévoir.

De nouveaux lieux seront probablement à aménager pour permettre le développement de certaines activités sportives telles que boxe, arts martiaux, roller...

→ *Espaces commerciaux*

L'hypermarché LECLERC va ouvrir ses portes. Il convient d'étudier l'évolution des commerces situés au centre du quartier et d'examiner ce qui peut être fait pour les maintenir à un bon niveau de fonctionnement.

POPULATION

→ *Les orientations de travail suivantes ont été prises :*

Favoriser l'exercice de la parentalité et tout ce qui permet aux enfants de bénéficier d'un environnement éducatif favorable :

- dans leur famille
- dans les lieux d'accueil du quartier
- à l'école
- dans les activités éducatives et de loisirs

en développant, pour des groupes de parents ou des groupes de parents-enfants, les espaces et les temps qui permettent de favoriser les échanges entre les personnes de chaque groupe et aussi entre ces personnes et les professionnels de l'éducation, de l'animation, de l'action sociale...

Exemples de tels lieux : les espaces parents dans les écoles, les ludothèques...

Développer tout ce qui peut créer des relations sociales, des réseaux de solidarité entre habitants

- Diminuer le sentiment d'insécurité qui se développe dans le quartier :
 - ◁ Faire baisser le nombre d'actes de délinquance ou d'incivilité
 - ◁ Réduire le sentiment de peur qui existe parfois entre groupes sociaux différents
- Aider les personnes seules qui souffrent de leur situation à retrouver une capacité à entrer en relation avec autrui
- Favoriser la communication, les échanges entre les personnes et les groupes qui vivent dans le quartier
- Favoriser les échanges entre générations
- Faire en sorte que ceux qui vivent dans le quartier et ceux qui travaillent dans le quartier se connaissent mieux et coopèrent plus facilement
- Permettre à chacun d'exercer ses droits et ses devoirs de citoyen

Remarque : Pour susciter la participation des habitants, il est nécessaire d'aller sur leurs lieux de vie et de développer les animations de proximité.

- Développer tout ce qui facilite pour les chômeurs l'accès à l'emploi en s'appuyant sur le Point Rencontre Emploi et les services spécialisés que sont l'ANPE, la Mission Locale et le service RMI
- Favoriser aussi les échanges d'expérience entre ceux qui sont aujourd'hui à la retraite, ceux qui travaillent, et ceux qui recherchent un emploi.
- Conforter le Point Rencontre Emploi qui est appelé à être :
 - ◁ une instance de réactivation du lien social avec les demandeurs d'emploi, de remise en confiance
 - ◁ un lieu de rencontre et d'échanges entre demandeurs d'emploi entre eux, et entre demandeurs et instances spécialisées
 - ◁ un espace de liaison entre tous les acteurs, institutionnels ou non, favorisant la réinsertion sociale par le travail.
- Développer tout ce qui permet l'accès aux droits, au savoir, à la culture.

Il est nécessaire par ailleurs de poursuivre l'accueil jeune spécifique conduit depuis 1997 en direction des jeunes qui se rassemblent dans les équipements de quartier sans pour autant participer aux activités régulières qui y sont organisées ou qui se retrouvent en marge de ces structures. Cette action sera adaptée au fil du temps en fonction des besoins.

◆ METHODES DE TRAVAIL

La mise au point du Contrat de Ville 2000-2006 pour le quartier de Cleunay s'est faite au sein des commissions du Conseil de Quartier.

Pour la mise en œuvre du Contrat de Ville, la même méthode de travail va être utilisée.

Le suivi de l'action en direction des jeunes mentionnée ci-dessus continuera à être réalisé par un comité de pilotage spécifique composé de professionnels travaillant dans des équipements ou services qui jouent un rôle par rapport aux loisirs des jeunes à leur insertion sociale et professionnelle.

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Maurepas - Le Gast

◆ ETAT des LIEUX

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

Le quartier a été construit à la fin des années 50 et au début des années 60. Il est bien inséré dans la ville, bien relié au reste de la ville. Il a une forte identité.

→ < *Logement*

80 % des logements sont des logements sociaux qui ont comme caractéristique d'être parmi les moins chers de Rennes. Les ménages ayant de faibles revenus qui demandent un logement HLM sont orientés vers ces logements. Cela génère des déséquilibres en matière de peuplement. Des actions vont être à entreprendre pour remédier à cette situation.

Il y a peu de grands logements dans le quartier.

Ils sont aux normes de confort actuelles sauf en matière d'isolation phonique. Dans ce domaine des solutions restent à trouver.

→ < *Espaces publics de proximité*

Dans le secteur du Gros Chêne, les espaces publics de proximité ont été pour la plupart refaits depuis 1993. Il reste à achever le secteur Trégain - Europe et à aménager le secteur du Gast.

EQUIPEMENTS

→ < *Equipements scolaires*

L'école Trégain va bénéficier de l'aménagement d'un espace pour les parents pour le printemps 2000. Un lieu analogue sera à prévoir à l'école des Gantelles.

→ < *Equipements de quartier*

La Maison de Quartier est installée dans un bâtiment qui n'est plus adapté aux exigences de fonctionnement d'un équipement tel que celui-là.

Le Cercle Paul Bert Gayeulles est également dans des locaux qui ne lui permettent pas de développer son projet associatif de manière satisfaisante.

Le Centre Socio Culturel des Longs Prés est un équipement fortement utilisé et bien adapté aux besoins de la population qui l'entourne.

L'Espace du Gros Chêne est quant à lui de réalisation récente. Mais le développement des services sociaux rendu nécessaire par l'aggravation des problèmes de la population du quartier fait que les surfaces disponibles sont aujourd'hui insuffisantes.

L'aménagement de locaux collectifs résidentiels dans le secteur du Gros Chêne a permis de répondre aux attentes des habitants qui souhaitent trouver tout près de chez eux des lieux pour se réunir et organiser diverses activités. Il existe peu de locaux de ce type dans le secteur du Gast. Cela peut freiner l'émergence ou le développement de projets portés par les habitants.

→ < **Equipements commerciaux**

De manière générale les équipements commerciaux du quartier fonctionnent assez bien. Mais des indices de fragilité demeurent en particulier le fait que certaines cellules commerciales restent très longtemps inoccupées.

Le Centre Commercial du Gros Chêne semble avoir atteint un niveau d'activité satisfaisant.

Dans le Centre Commercial du Gast le départ annoncé de l'organisme de formation DIAFOR risque de provoquer de fortes perturbations.

L'avenir du Centre Commercial Europe est plus difficile à percevoir. La question est de savoir si une surface alimentaire de type supérette peut être maintenue à cet endroit et sinon par quoi il convient de la remplacer.

POPULATION

→ < **Population**

La population du quartier a sensiblement diminué entre les recensements de 1975 et de 1990 (1975 : 13 182 h - 1982 : 11 558 h - 1990 : 10 232 h). Les estimations que l'on peut faire à partir des chiffres du dernier recensement font apparaître une nouvelle baisse. (1999 : 9 350 h environ).

La moyenne d'âge augmente.

De plus en plus de logements sont occupés par des personnes seules.

→ < **Revenus**

Plusieurs indicateurs montrent que la pauvreté touche de plus en plus de personnes. Globalement la moyenne des revenus des ménages du secteur est la plus faible de Rennes. 28,52 % des ménages sont en situation de précarité pour l'ensemble du quartier 5 ; ce chiffre étant bien sûr sensiblement supérieur pour le sous ensemble Maurepas Le Gast.

→ < **Vie sociale, santé**

Enfance - Famille

La population des enfants tend à diminuer dans le quartier. Cela a des conséquences sur la vie des lieux qui accueillent les enfants : crèches, écoles, équipements de quartier.

Le nombre d'enfants qui ont besoin d'un suivi psychologique est en augmentation sensible.

Le nombre de parents qui ont des difficultés relationnelles avec leurs enfants progresse également.

Jeunesse

L'augmentation du nombre d'adolescents qui sont en situation de rupture par rapport à leur famille est préoccupante.

Adultes et personnes âgées

Le nombre de personnes seules augmente dans le quartier de même que le nombre de personnes confrontées à des difficultés d'ordre psychologique. L'alcoolisme est à l'origine de beaucoup de situations difficiles voire dramatiques.

→ *Prévention de la délinquance*

Comme sur l'ensemble de Rennes, les incivilités et les actes de délinquance qui sont le fait d'adultes aussi bien que de jeunes ou même d'enfants augmentent.

EMPLOI

Au 31 mars 1998, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élève à 1 545 sur l'ensemble du quartier 5 et à 1 000 pour le sous ensemble Maurepas-Le Gast. Sur l'ensemble du quartier 5, le taux de chômage était de près de 15 % (Moyenne Ville de Rennes 13,7 %) ce qui pouvait donner pour le sous ensemble Maurepas-Le Gast un taux un peu supérieur à 20 %. Le pourcentage de demandeurs d'emploi non qualifiés était supérieur à la moyenne rennaise (40 % contre 25,6 %) de même que le pourcentage de demandeurs d'emploi de longue durée (40 % contre 34 %).

CULTURE, SPORT, LOISIRS

L'évolution de la fréquentation des CLSH est contrastée : baisse à certains endroits, augmentation ailleurs (Maison de Quartier, Centre Social).

Le positionnement des adolescents et des jeunes vis-à-vis des équipements de quartier est divers :

- Certains groupes y trouvent leur place et sont satisfaits des activités proposées
- D'autres, très minoritaires, développent une attitude de contestation quasi systématique des équipements et de leur personnel
- D'autres ont fait le choix de s'organiser autour d'activités sportives ou musicales en dehors des équipements tout en coopérant avec eux ponctuellement
- D'autres enfin (20 à 30) se retrouvent certains soirs sur la rue ou dans les halls d'entrée d'immeubles. Leur comportement est perçu comme très perturbant par la population.

Les habitants du quartier restent relativement en marge des temps forts de la vie culturelle de Maurepas ou de Rennes.

Certaines activités sportives nouvelles (sport de rue, boxe, musculation, moto) ont du mal à se développer, soit parce que les lieux ne sont pas totalement adaptés, soit parce qu'il est difficile de trouver les encadrants ayant les diplômes requis.

◆ ORIENTATIONS DE TRAVAIL ET OBJECTIFS

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

→ *Logement*

Des interventions importantes sont à prévoir sur les façades des immeubles du secteur du Gros Chêne et de la rue Guy Ropartz.

Pour les autres immeubles, des interventions plus légères sont programmées pour compléter les travaux réalisés au cours des années 1990 (Changement des menuiseries extérieures en particulier).

Des expériences vont être tentées pour améliorer l'isolation phonique.

Des solutions vont être à trouver pour pallier au manque de grands logements dans le quartier.

Un effort important devra être maintenu pour tout ce qui concerne l'entretien courant, la maintenance, le traitement des problèmes de voisinage et le traitement des problèmes d'insécurité.

→ *Espaces publics de proximité*

Dans le secteur du Gast, où les espaces publics de proximité appartiennent à ESPACIL, des travaux seront à réaliser au cours des prochaines années. Il faudra que préalablement soit réalisée une étude globale sur la structuration des espaces publics dans ce secteur et sur les évolutions à prévoir.

EQUIPEMENTS

→ Equipements de quartier

Maison de Quartier

Un projet de restructuration est en cours d'élaboration. Les travaux seront à réaliser au cours des prochaines années.

Cercle Paul Bert

Pour cette association il faudra prévoir une adaptation des locaux de la ferme de la Héronière et une nouvelle implantation dans le secteur du Gast en remplacement des locaux de la Maison de l'Enfance de la Héronière qui sont affectés à d'autres fonctions.

Espace du Gros Chêne

Il va être nécessaire de trouver des m2 supplémentaires pour faire face aux besoins.

Locaux collectifs résidentiels dans le secteur du Gast

Des locaux de ce type vont être à aménager. L'analyse des besoins et la définition des projets devront être réalisées en lien étroit avec les habitants de ce secteur.

→ Equipements commerciaux

Centre Commercial du Gast

Une étude va être engagée prochainement pour examiner les évolutions qu'il convient de promouvoir pour que le centre garde tout son dynamisme.

Centre Commercial Europe

Il va falloir déterminer quel rôle peut jouer à terme ce centre commercial dans le quartier et accompagner les évolutions nécessaires.

POPULATION

→ Vie sociale, santé

Les orientations de travail suivantes ont été prises :

Enfance - Famille

- Approfondir l'analyse des difficultés rencontrées par les parents et les enfants (Poursuite des études et recherches - actions en cours)
- Travailler avec les parents sur les situations de conflits, de violence
- Développer les lieux où parents et enfants peuvent exprimer leurs difficultés, leurs souffrances, leurs attentes et être écoutés.

Jeunesse

- Développer les lieux où les adolescents en situation de rupture peuvent être accueillis et écoutés, de jour comme de nuit.

Adultes et personnes âgées

- Mesurer ce qu'il en est des situations de solitude difficilement vécues
- Mettre en place avec les habitants du quartier les outils permettant de remédier à ces situations.
- Développer les actions de prévention, en particulier par rapport à l'alcoolisme.

→ *Prévention de la délinquance*

Poursuivre l'analyse des comportements problématiques, chercher à mieux comprendre ce qui les suscite et adapter les actions de prévention notamment celles prévues par le Contrat Local de sécurité, en fonction des conclusions de ces analyses et recherches.

EMPLOI

→ *Les orientations de travail suivantes ont été prises :*

Orientation professionnelle

- Mieux faire connaître les métiers

Accès à l'emploi

- Renforcer le pôle insertion professionnelle de l'Espace du Gros Chêne
- Développer les coopérations entre celui-ci et l'ANPE et les ASSEDIC

Accompagnement vers l'emploi

- Développer les solidarités entre adultes et jeunes
- Développer le parrainage
- Développer les outils d'insertion tels que chantiers d'insertion et chantiers écoles

Développement de l'emploi

- Soutenir les activités en place (commerce, artisanat)
- Créer de nouveaux services (sans mettre en péril l'existant) dans les domaines suivants :
 - *Qualité de l'habitat*
 - *Loisirs*
 - *Accompagnement et formation sur les problèmes de vie quotidienne*
 - *Ecoute, médiation*
 - *Aide aux personnes*

CULTURE, SPORT, LOISIRS

→ *Les orientations de travail suivantes ont été prises :*

Accès à ce qui existe ou est proposé :

- Trouver de nouveaux outils de communication pour faire connaître ce qui existe et ce qui est proposé

- Rendre les activités et manifestations accessibles à tous. Il s'agit de permettre à chacun de faire des choix en fonction de ses centres d'intérêt et donc de permettre à certaines personnes de surmonter les obstacles culturels ou financiers qui les empêchent d'accéder à ce qui est proposé.

Amélioration de ce qui existe :

- Veiller à la cohérence des parcours proposés pour progresser dans les activités : éveil, initiation, formation, perfectionnement. Quelqu'un qui s'initie à une activité doit pouvoir trouver une suite
- Fonder les activités sur un projet pédagogique qui vise à la promotion des personnes et le faire connaître.

Développement de ce qui existe :

- Développer les activités de la ludothèque
- Développer les coopérations entre les différents centres de loisirs des enfants
- Développer les activités enfants - parents
- Diversifier les modalités d'accueil et les activités proposées par les équipements de quartier aux jeunes afin de répondre à la diversité de leurs attentes
- Soutenir les initiatives prises par les jeunes et les adultes par rapport à l'organisation de leurs loisirs
- Trouver des lieux adaptés pour le développement des activités d'associations de jeunes
- Aider certains jeunes à se former à l'encadrement d'activités de loisirs ou sportives
- Développer les échanges entre le quartier et le reste de la ville et de l'agglomération
- Développer des coopérations telles que celle engagée avec le musée des Beaux Arts.

◆ METHODES DE TRAVAIL

→ ***Pour mettre en œuvre le Contrat de Ville, les outils suivants seront maintenus :***

- Commission Cadre de Vie
- Commission Culture - Sport - Loisirs
- Commission Vie Sociale - Economie - Santé.

La Commission Communication sera réactivée car la participation des habitants ne peut se développer que s'ils sont bien informés sur ce qui est fait dans le quartier et sur les lieux et les temps où ils peuvent intervenir.

La commission plénière restera le lieu où sont synthétisés les travaux des commissions thématiques et où se font les choix en matière d'orientations de travail à prendre et de projets à réaliser.

D'autres groupes de travail existent dans le quartier et articulent leur travail avec celui des commissions du Contrat de Ville :

- Le groupe enfance
- Le groupe jeunesse
- Le groupe d'accompagnement des initiatives des habitants de Maurepas

Par ailleurs un travail spécifique est fait sur l'éducation et la formation scolaire au sein des instances mises en place par l'Education Nationale dans le cadre des ZEP et REP.

Les équipes de l'Espace du Gros Chêne pilotent quant à elles la réflexion et le travail qui se fait en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Il faut rappeler que les travaux de ces différents groupes et commissions ne sont pleinement fructueux que s'ils sont bien reliés à ceux des instances qui abordent les mêmes problèmes et travaillent sur les mêmes sujets au niveau de la ville ou de l'agglomération.

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Villejean

◆ ETAT des LIEUX

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

Villejean a été construit pour l'essentiel entre 1965 et 1970.

C'est un quartier qui a une forte identité.

Il est bordé au nord, à l'ouest et au sud par de grands axes routiers : avenue Charles Tillon, rocade nord, route départementale 512. A l'est, le campus universitaire et l'hôpital Pontchaillou séparent le quartier du reste de la ville.

Les constructions en cours, ZAC de Beauregard, ZAC Atalante Villejean et ZAC Atalante Champeaux modifient peu à peu l'environnement du quartier. L'arrivée du VAL au cœur même du quartier va aussi avoir des répercussions importantes. Villejean doit pouvoir s'appuyer sur ces opérations pour trouver un nouveau dynamisme.

→ *Logement*

Près de la moitié des logements sont des logements sociaux. Une bonne partie de ceux-ci a déjà fait l'objet d'une réhabilitation au cours des années 1980. Parmi ceux pour qui des interventions importantes sont à prévoir, on trouve les 8 grandes tours qui se situent de part et d'autre de l'îlot Kennedy.

Des questions se posent quant à l'état des logements de certaines copropriétés.

→ *Espaces publics de proximité*

Le secteur pour lequel des travaux importants s'imposaient était celui de l'îlot Kennedy. Les principales orientations pour l'aménagement de ce secteur ont été élaborées avec les Villejeannais au cours du dernier semestre 1998.

Sur la partie est et la partie centrale du quartier, les problèmes qui se posent sont principalement des problèmes de stationnement.

Sur la partie ouest l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité pourrait contribuer à rendre cette partie du quartier plus attractive et donc favoriser un meilleur équilibre du peuplement.

EQUIPEMENTS

→ *Equipements scolaires*

Le nombre et la répartition actuelle des équipements scolaires permettent de répondre aux besoins actuels du quartier. Il faudra voir quel impact auront l'ouverture du groupe scolaire de Beauregard et l'évolution des effectifs scolaires.

→ *Equipement de quartier*

Le quartier a bénéficié très vite d'un ensemble d'équipements de quartier de bonne qualité. Les besoins des publics qui les fréquentent étant en constante évolution les locaux et les matériels font l'objet d'adaptations régulières. Mais pour répondre au besoin de mobilité d'une partie de ces publics, des jeunes en particulier, les responsables des associations, services et équipements du quartier se dotent de nouveaux moyens. (Minibus aménagé en local itinérant par exemple).

Dans le cadre des interventions sur l'îlot Kennedy, un Espace Social Commun doit être aménagé de même que de nouveaux locaux pour l'antenne de la bibliothèque municipale.

Les locaux collectifs résidentiels sont nombreux dans le quartier mais plusieurs sont petits ou mal situés.

→ ***Equipements commerciaux***

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Kennedy, les locaux commerciaux de ce site vont bénéficier d'une rénovation ou d'une relocalisation. Le supermarché va être agrandi.

Le cours Kennedy est un pôle commercial assez dynamique.

Le Centre Commercial situé au sud du quartier maintient un niveau d'activité qui paraît correct.

Les commerces qui restent dans le Centre Commercial Flandres gardent une clientèle suffisante pour pouvoir se maintenir.

Dans le Centre Commercial Montbarrot, il n'existe pratiquement plus d'activité commerciale.

POPULATION

→ ***Population***

La population du quartier 10 Villejean - Beaugard qui avait diminué entre 1975 et 1990 se stabilise (1975 : 22 178 h - 1982 : 18 863 h - 1990 : 17 528 h - 1999 : 17 794 h).

La population de Villejean même continue à diminuer (1990 : 14 095 h - 1999 : 12 984 h).

La moyenne d'âge augmente.

→ ***Revenus***

Plusieurs indicateurs montrent que la pauvreté touche de plus en plus de personnes au fil des ans. Mais certains indicateurs plus favorables laissent penser que l'évolution n'est pas continue.

→ ***Vie sociale - santé***

Enfance - Famille

La population des enfants diminue dans le quartier comme le montre l'évolution des effectifs scolaires :

- Ecoles élémentaires : 88-89 : 894 - 93-94 : 849 - 98-99 : 772
- Ecoles maternelles : 88-89 : 671 - 93-94 : 714 - 98-99 : 567

Le nombre de parents qui ont des difficultés relationnelles avec leurs enfants augmente.

Jeunesse

Le monde des jeunes est différent du monde des adultes. Ces différences sont parfois à l'origine d'incompréhensions ou même de conflits. Il est devenu nécessaire de susciter de manière volontariste des temps de dialogue ou de coopération entre personnes de générations différentes.

En général les jeunes se soucient peu de leur santé. Certains ont des comportements qui peuvent être nuisibles pour elle. Des actions d'information et de prévention sont organisées à la Maison Verte et dans certains établissements scolaires avec l'appui des services compétents.

Adultes et personnes âgées

Le nombre de personnes seules augmente dans le quartier

→ *Prévention de la délinquance*

Comme sur l'ensemble de Rennes, les incivilités et les actes de délinquance qui sont le fait d'adultes aussi bien que de jeunes ou même d'enfants augmentent.

EMPLOI

Au 31 mars 1998, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élève à 1 017 ce qui correspond à un peu plus de 13 % de la population active. (Sur l'ensemble de la Ville le pourcentage est très légèrement supérieur). Le pourcentage de demandeurs d'emploi non qualifiés et celui des demandeurs d'emploi d'un an et plus est supérieur à la moyenne rennaise. Au 15 janvier 1996, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 s'élevait à 896.

CULTURE, SPORT, LOISIRS

L'évolution de la fréquentation des CLSH est contrastée : baisse à certains endroits, augmentation ailleurs.

Les adolescents et les jeunes sollicitent beaucoup les équipements de quartier mais les demandes sont très diversifiées et peuvent varier très vite dans le temps.

Un certain nombre de jeunes, le plus souvent majeurs, cherchent à monter des projets de manière autonome tout en étant par ailleurs en situation de dépendance par rapport aux adultes. (Ils n'ont pas d'emploi, pas de logement...).

En matière culturelle, des initiatives nouvelles ont vu le jour depuis le milieu des années 90 et des coopérations intéressantes se développent entre le quartier et l'université (Sciences en fête, Jazz en terrasse).

De nouveaux moyens, de nouvelles animations, de nouveaux temps forts ont également été mis en place pour développer et approfondir les échanges entre personnes et groupes de cultures différentes.

Dans le domaine sportif, l'accueil et les animations qu'organise le CPB au stade du Berry ont eu un impact intéressant auprès de certains groupes d'enfants et de jeunes. Ce complément aux activités sportives plus structurées doit être développé.

Il faut aussi prendre en compte l'intérêt que portent les jeunes à des sports tels que la boxe, les arts martiaux, le soccer, la moto...

◆ ORIENTATIONS DE TRAVAIL ET OBJECTIFS

URBANISME - LOGEMENT - ESPACES PUBLICS

→ *Logement*

Dans l'immédiat, les interventions les plus lourdes vont porter sur les tours de l'îlot Kennedy, propriété de ESPACIL. Les autres organismes HLM envisagent également des travaux dans les immeubles de leur patrimoine.

Une étude sur la situation des copropriétés est à prévoir.

→ *Espaces publics de proximité*

Le dossier le plus important est celui de l'îlot Kennedy. Il s'agit de conforter la vocation de cœur de quartier de cet espace et de mieux le relier au reste du quartier.

Pour déterminer les interventions éventuelles à réaliser dans les autres secteurs du quartier, en particulier à l'ouest, une étude est à prévoir.

EQUIPEMENTS

→ *Equipements de quartier*

Le dossier principal en la matière est la construction en 2003-2004 d'un Espace Social Commun et d'une nouvelle antenne de la bibliothèque municipale au cœur de l'îlot Kennedy.

La construction du quartier de Beauregard et l'évolution des besoins de la population conduiront probablement à réaliser des adaptations des équipements de quartier. Elles ne sont pas programmées à ce jour.

Une adaptation des locaux collectifs résidentiels est également à prévoir.

Enfin une réponse est à apporter aux structures du quartier en ce qui concerne leur demande de moyens de transports ou de locaux mobiles. Si, après une phase d'expérimentation l'idée paraît pertinente, elle pourra être reprise de manière plus étendue.

→ *Equipements commerciaux*

Le Centre Commercial Kennedy va faire l'objet d'une restructuration importante.

Il faudra suivre avec attention l'évolution des autres espaces commerciaux au cours des prochaines années. Il est important en effet que le quartier garde une armature suffisante en matière de commerces de proximité.

POPULATION

→ *Participation des habitants*

Les représentants des associations, services et équipements du quartier qui ont participé à l'élaboration du futur Contrat de Ville ont insisté sur la nécessité de développer la participation des habitants à la mise en œuvre du Contrat de Ville et plus généralement à l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier. Ils doivent être davantage partie prenante de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation des projets. Il convient d'être particulièrement attentif aux projets qui naissent à partir d'une initiative prise par les habitants eux-mêmes.

Il a par ailleurs été demandé de mettre à la disposition des habitants des outils de communication afin qu'ils puissent par eux-mêmes informer la population sur ce qui se fait et susciter plus de participation.

→ *Vie sociale - Santé*

Les orientations de travail suivantes ont été prises :

Enfance - Famille

- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Favoriser les temps partagés dans la cellule familiale

Jeunesse

- Mieux connaître les jeunes "non visibles" mais en difficulté
- Favoriser les relations entre jeunes et adultes
- Développer la participation des jeunes à la vie du quartier
- Poursuivre les actions d'information et de prévention en matière de santé

Adultes - Personnes âgées

- Développer les activités créatrices de liens sociaux entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles

→ Prévention de la délinquance

Les orientations de travail suivantes ont été prises :

- Observer et analyser, en relation avec les habitants, l'évolution des problèmes
- Rechercher le plus possible la participation des habitants dans la mise en œuvre des actions visant à prévenir la délinquance
- Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité.

EMPLOI

Les orientations de travail suivantes ont été prises :

- Mettre en place un véritable pôle d'insertion sociale et professionnelle regroupant l'ensemble des partenaires afin d'anticiper son intégration au sein du futur Espace Social Commun
- Développer la coopération entre l'Espace Info Emploi et l'équipe "I.O.D." (Intervention sur Offre et Demande) qui se met en place
- Développer les ateliers favorisant la remise en confiance
- Aider les chômeurs à se regrouper
- Valoriser les savoirs des personnes en recherche d'emploi par un développement des échanges de savoirs
- Créer de nouveaux outils d'insertion
- Développer les emplois de service
- Définir les rôles de chacun des partenaires : qui doit être le porteur d'un projet ?

CULTURE, SPORT, LOISIRS

Les orientations de travail suivantes ont été prises :

- Soutenir les animations thématiques en direction de l'enfance et pour cela développer le partenariat entre les associations et équipements du quartier et les écoles
- Favoriser une évolution des C.L.S.H. et développer les coopérations entre eux.
- Soutenir les manifestations festives, culturelles et sportives qui structurent la vie du quartier
- Soutenir prioritairement les projets conçus et mis en œuvre par des jeunes
- Favoriser l'accès de tous aux loisirs, aux activités et manifestations culturelles et sportives en particulier en reprenant ce qui a été expérimenté avec les chèques loisirs.

◆ METHODES DE TRAVAIL

Au fil du temps, plusieurs instances de coordination ont fini par se superposer dans le quartier de Villejean : commissions du Conseil de Quartier, commissions du Contrat de Ville, Comité de Liaison des Actions Sociales et de Santé (CLASS) transformé récemment en Comité Local de Développement Social (CLDS).

Au début du Contrat de Ville 2000-2006 une nouvelle méthode de travail s'élabore avec comme objectif principal de favoriser la participation des habitants à la vie du quartier et à l'amélioration de la qualité de celle-ci.

L'orientation qui se dessine est la suivante :

- Le Conseil de Quartier, avec ses différentes commissions, serait le lieu où l'évolution du quartier serait analysée et où les orientations de travail seraient fixées
- Le CLDS serait le lieu de la concertation entre professionnels
- Les commissions du Contrat de Ville seraient le lieu où se mettent au point les projets qui peuvent être du ressort du Contrat de Ville.

VILLE DE RENNES

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de RENNES

CONSEIL GENERAL d'ILLE ET VILAINE

Décembre 1999

RENNES DISTRICT

CONTRAT DE VILLE 2000/2006

CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Saint Jacques de la Lande, territoire prioritaire

La réussite du projet urbain

La géographie et l'histoire
ont fait de Saint Jacques de la Lande
une commune singulière.

Profondément marquée par la seconde guerre mondiale, celle-ci s'est trouvée morcelée durant les "30 glorieuses". Le Bourg historique, contenu dans ses limites par l'aérodrome devenu l'aéroport de Rennes, c'est surtout le quartier du Pigeon Blanc jouxtant Rennes qui s'est développé. L'extension d'importantes emprises militaires, l'urbanisation de Rennes et notamment la construction de sa rocade ont accentué la fragmentation de la commune.

Celle-ci a néanmoins toujours conservé une identité sociale forte, fondée sur une tradition ouvrière et populaire. Refusant l'enclavement, l'éclatement en deux zones d'habitat disjointes, ne voulant pas se résigner au destin promis d'une banlieue déstructurée ou d'une citée dortoir sans âme, St Jacques a entrepris dès les années 70 de se reconstruire autour d'une communauté vivante.

Grâce à cet ambitieux projet qui a démarré sous le label "Banlieues 89", avec la création d'un Centre Ville, la commune, fière de son appartenance à une agglomération dynamique et solidaire, reconquiert son unité et sa cohérence tant urbaine que sociale.

L'une des grandes caractéristiques du Projet Urbain de Saint-Jacques, véritable projet de territoire, c'est la rapidité de sa mise en œuvre, primordiale pour qu'il prenne vie, ainsi que le choix d'une réalisation de grande qualité apte à inscrire ce projet dans le long terme. Ces choix nécessitent une motivation de tous, constamment réaffirmée. Son lancement réussi, le projet urbain doit maintenant rentrer dans une période de maturation. De cette phase cruciale dépend sa réussite complète, tant physique que sociale, et sa viabilité à long terme.

SAINT-JACQUES AUJOURD'HUI : 3 QUARTIERS, UNE VILLE "EN MARCHÉ"

Saint-Jacques, au tiers de l'avancement de son projet urbain, compte aujourd'hui 7 800 habitants dans 3 550 résidences principales réparties en trois quartiers : Le Pigeon-Blanc, le Centre Ville (Morinai – Chevrolais) et le Bourg historique. Le développement du nouveau centre a relayé celui du bourg, le Pigeon-Blanc quant à lui, "sommeille" en attendant son renouvellement urbain en lien avec l'urbanisation d'une grande friche industrielle en son cœur.

Dans les 10 dernières années, le développement physique de la commune s'est accompagné de la restructuration et du développement important des politiques de société : la culture, l'action sociale, l'insertion, la vie associative ont été soutenues et dynamisées, dans le souci de créer la communauté de vie aussi nécessaire à la cohésion sociale de la commune que le nouveau quartier, c'est ce développement qui fera prendre la greffe, car beaucoup reste à faire.

→ **3 quartiers au développement inégal**

Le Pigeon-Blanc : 3 519 habitants/ 1 784 RP

Le Pigeon-Blanc, quartier enclavé dans Rennes à l'intérieur de la rocade, s'est développé dans l'immédiat après-guerre dans la suite des quartiers péri-centraux rennais. Son urbanisme associe pavillonnaire des années 50 et grandes copropriétés privées des années 60/70. La population compte majoritairement des petits ménages, soit jeunes et mobiles dans les copropriétés, soit plus âgés et stables en pavillonnaire. Seuls 75 logements sociaux sont disponibles à ce jour au Pigeon-Blanc, mais le quartier joue un rôle d'accueil social non négligeable dans le parc locatif privé des grandes copropriétés, et une partie de la population, en difficultés d'insertion, a fortement recours aux services sociaux.

Le quartier, encore le plus peuplé de Saint-Jacques, souffre de problèmes de composition urbaine qu'il est prévu de résoudre notamment à l'occasion de l'urbanisation d'une friche industrielle de 10 hectares en cœur de quartier, le secteur de La Pilate. Actuellement bien équipé, le quartier perdra progressivement ses équipements de rayonnement communal (Mairie, centre social), transférés au Centre Ville et remplacés par des annexes de quartier. Il est donc nécessaire d'envisager l'avenir de ce quartier en concertation avec les habitants.

Le Centre Ville (Morinais/Chevrolais) : 2 914 habitants/ 939 RP

Le nouveau centre a déjà greffé plus de 600 logements sur les 200 qui préexistaient au projet urbain. Le quartier compte une forte proportion de logements sociaux (31%) : la programmation, qui a privilégié l'offre sociale, est actuellement et très provisoirement déséquilibrée et se recalera dans les prochaines années aux 25% qui sont l'objectif du PLH et de la commune. La population est jeune, souvent nouvelle venue sur Saint-Jacques et les enfants sont nombreux, plus que les adolescents qui seront très présents les prochaines années.

Le quartier est actuellement quasiment suréquipé pour un quartier de 1 000 logements : centre commercial, groupe scolaire complet, mairie annexe... Ceci correspond à une volonté explicite d'éviter toute spécialisation résidentielle (c'est-à-dire tout quartier dortoir) et d'affirmer dès à présent la vocation de centre-ville de ce quartier, en développant très rapidement les équipements et l'emploi.

Les 3 à 5 années qui viennent seront cruciales pour le quartier : l'ouverture de la médiathèque, puis de l'EPI, accompagnera une programmation de logements de l'ordre de 200 par an. La mairie suivra. C'est avec ces équipements de rayonnement communal que la position du quartier s'affirmera, et qu'il sera entièrement accepté par la population des autres quartiers, parfois inquiets devant l'ampleur du projet. C'est aussi le moment où il faudra faire d'une population en augmentation rapide au Centre Ville (Morinais) une communauté humaine : un gros travail d'animation, de coordination et de direction des politiques de société sera nécessaire, notamment autour des équipements nouveaux.

Le Bourg : 1 699 habitants/ 624 RP

Le Bourg, grâce à une ZAC de 150 logements livrés au début des années 90, a gagné 30% de population entre les deux derniers recensements. Mais son développement futur est entravé par un territoire très contraint, notamment par la présence de grandes infrastructures de circulation.

Le bourg est bien équipé, notamment en équipements de rayonnement communal (la base loisirs de la Gautrais), voire intercommunal (le centre culturel l'Aire Libre). L'enjeu des prochaines années sera essentiellement d'assurer un développement et un renouvellement de population suffisants pour garantir le maintien des équipements de proximité, et d'assurer le lien entre le Bourg et les autres quartiers, ce pour quoi les équipements rares précités seront précieux.

UNE UNITE DE VILLE ENCORE A CREER :

Le projet de la Morinais (centre ville), s'il était nécessaire à la survie de Saint-Jacques, n'en est pas moins très lourd par rapport à la taille de la commune : à l'horizon 2010 la commune aura doublé de population, atteignant 12 000 habitants.

L'entrée en service rapide des équipements de la Morinais positionne peu à peu le quartier dans l'esprit des habitants de la commune, et dans leurs fonctionnements : le centre commercial en particulier est très attractif et fréquenté par tous

les quartiers, en particulier par le bourg. Mais la commune souffre de deux problèmes qui contrarient la création d'une véritable communauté de vie, et qu'il sera indispensable de résoudre dans le cadre du prochain contrat de ville :

- le manque de liens fonctionnels entre les quartiers, et tout particulièrement de transports en commun,
- la difficulté des acteurs sociaux et de la population à "suivre" un projet de cette ampleur.

La rapidité, indispensable pour obtenir les masses critiques nécessaires au fonctionnement des équipements, a pour corollaire, compte tenu des moyens limités de la commune, la nécessité d'un travail sur les politiques de société à la fois très volontaire, car le projet doit être porté avec un affichage politique sans faille, et très concerté, car la mobilisation de l'ensemble des réseaux est indispensable.

◆ Objectifs et moyens de l'action à Saint-Jacques sur le temps du Contrat de Ville

L'action de la commune et de l'ensemble de ses partenaires de 2000 à 2006 s'articulera autour de deux priorités : la poursuite de la réalisation physique du projet urbain, et le renforcement des liens sociaux par le travail sur les politiques de société.

LA REUSSITE PHYSIQUE DU PROJET REPOSE AUJOURD'HUI TOUT PARTICULIEREMENT SUR :

La poursuite de l'aménagement du Centre Ville et le démarrage de l'urbanisation d'anciennes emprises militaires et industrielles sur la Pilate et la Courrouze (intra-rocade) dans le cadre d'une politique de mixité sociale volontariste (25% de logement social), en intégrant la requalification des zones d'habitat les plus anciennes dans un souci de cohésion spatiale. Les deux objectifs principaux sont à ce niveau la reprise de la limite nord et l'accès vers l'entrée de l'aéroport sur le Bourg, et le retraitement des espaces publics et des conditions de circulation sur le quartier du Pigeon Blanc. L'éventualité de la mise en œuvre d'opérations de restructuration urbaine lourde (bâti) notamment sur le Pigeon Blanc pourra être précisée dans le cadre d'études adaptées en liaison avec l'urbanisation du secteur de la Pilate.

La création et l'inscription à court terme dans le paysage urbain de liaisons de déplacement inter-quartiers, tout particulièrement grâce à l'extension pour septembre 2000 d'une ligne de Bus existante sur les quartiers sud de Rennes jusqu'à St Jacques, desservant l'intérieur du Pigeon Blanc, et le Centre Ville. Ces liaisons de déplacement sont primordiales dans la constitution de la vie sociale au moment de l'ouverture des équipements publics et notamment de la Médiathèque sur le Centre Ville, dont elles garantissent l'accès au plus grand nombre.

La réorganisation des équipements publics de proximité jusqu'à et après l'ouverture du Centre social et Socioculturel de l'EPI, l'adaptation de certains lieux d'accueil notamment de loisir pour les enfants et les jeunes, comme la base "loisirs nature" de la Gautrais.

La mise en œuvre d'une gestion urbaine partenariale et concertée, à la mesure de la nouvelle dimension de la ville et de son développement, répondant avec une égale qualité aux préoccupations spécifiques de chaque quartier, de chaque îlot. Le lancement d'une Charte de Gestion Urbaine de Proximité sera un premier objectif à court terme.

LA REUSSITE SOCIALE DEPEND QUANT A ELLE NOTAMMENT DE :

La poursuite du développement de la vie sociale en intégrant l'avancement du projet urbain, c'est-à-dire l'augmentation de la population et l'affirmation progressive du poids du Centre Ville dans sa dimension de Centre comme dans celle de quartier, ainsi que l'entrée en service des équipements du Centre Ville (EPI, Médiathèque)

L'affirmation des rôles essentiels de la relation "Elus - Habitants" et du dynamisme associatif dans la participation des habitants à la vie locale. La création d'un dispositif de soutien aux projets portés par les habitants, notamment les jeunes, sera lancée dès l'année 2000.

La pérennisation des moyens de la toute nouvelle structure de l'Office Jacquolandin des sports qui dans le cadre d'une politique sportive dynamique répond à une demande croissante exprimée notamment par les jeunes et les enfants.

L'affirmation d'un rayonnement culturel fort lié à la constitution d'une offre de qualité pour affirmer le rôle essentiel de la culture dans la construction de lien social et de développement social en articulant les trois dimensions culturelles que sont la création, la diffusion et la pratique culturelle. Mais aussi pour assurer l'appropriation de ces différentes dimensions par le public. L'ouverture en septembre 2000 de la médiathèque, pour atteindre cet objectif, est une étape coûteuse mais primordiale, elle est à ce titre représentative de la nécessité d'anticiper le développement communal pour mieux le favoriser (Fonctionnement 2000 = 1, 08 MF).

La prise en compte transversale dans toutes les politiques locales des besoins et attentes spécifiques des populations les moins favorisées (le nombre des bénéficiaires du RMI a doublé en un an), au travers notamment d'une politique globale d'insertion tant sociale que professionnelle. La réactivation de la charte "Insertion – Emploi" liée au projet urbain sera l'un des supports de ce travail global d'insertion.

La reconnaissance des questions concernant l'enfance et la jeunesse, notamment l'accueil de la petite enfance et la parentalité, comme une problématique prioritaire en se donnant les moyens d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance, de favoriser les échanges entre parents et avec les professionnels autour de cet accueil, savoir repérer et suivre les situations particulières, faciliter l'apprentissage de la fonction parentale et l'information sur les choix éducatifs ; mais aussi de construire une éducation partagée. La signature d'un Contrat Educatif Local en 2000, permettra une approche cohérente des différents temps de vie des enfants en affirmant le rôle de chacun dans leur éducation.

Sécurité et prévention de la délinquance

Contrat Local de Sécurité de Rennes

Objectifs 2000-2006

(Avenant au contrat signé en juin 1998)

Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur et Monsieur le Maire de Rennes ont signé, en juin 1998, un contrat local de sécurité.

Les objectifs de ce contrat constituent les objectifs du volet sécurité-prévention de la délinquance du contrat de ville 2000-2006, pour Rennes. Le pilotage partenarial et le suivi de la mise en œuvre de ce volet sont assurés par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Après une année de mise en place du contrat local de sécurité, un certain nombre de compléments et précisions doivent être apportés aux objectifs de ce contrat.

En conséquence, les signataires ont défini, pour le volet sécurité-prévention de la délinquance du contrat de ville 2000-2006, pour Rennes, les orientations présentées ci-dessous, qui constituent un avenant au contrat signé en juin 1998.

Au regard des compétences du Département en matière d'action sociale de proximité et de prévention spécialisée, Monsieur le Président du Conseil Général a répondu favorablement à la proposition des trois signataires initiaux que le Conseil Général soit également signataire de ce texte. Le présent avenant est donc conclu entre Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Rennes, Monsieur le Maire de Rennes et Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

L'actualisation et les ajustements éventuels de la programmation CLS-Rennes tiendront compte chaque année des évaluations et bilans réalisés par les différents partenaires au sein du C.C.P.D. et des instances Contrat de Ville.

◆ Objectif 1 : Renforcer les structures de veille, la coordination et l'information entre acteurs

? Pilotage et suivi de la mise en œuvre des objectifs par le comité restreint du C.C.P.D.

- Réunion mensuelle du comité restreint.
- Animation du dispositif par une chargée de mission C.C.P.D. (réfèrent thématique - équipe MOUS) et un secrétariat.

? Bilan annuel de la mise en œuvre du contrat et observations :

- Mission confiée à l'APRAS.

- Bilan annuel de la mise en œuvre du contrat, de l'évolution de la situation en termes de délinquance et sentiment d'insécurité, études ponctuelles, veille et analyse sur l'émergence de phénomènes nouveaux.

? **Information, participation et implication des habitants :**

- Conseils de quartiers : concertation et bilan réguliers.
- Travail sur le développement de la participation et de l'implication des habitants et associations d'habitants (cf. orientations du contrat de ville relatives à la participation des habitants), dans le cadre de groupes thématiques des conseils de quartier.

Une démarche d'appui et d'accompagnement/formation de ces groupes d'habitants sera mise en place, en lien avec la commission Quartiers de l'OSCR.

- Révision de la composition de l'assemblée générale du C.C.P.D. pour y associer des représentants d'habitants.

? **Signalement des actes et organisation de la transmission d'information :**

- Signalement dans le cadre des protocoles mis en place :
- Convention Education Nationale-Parquet-Police Nationale de 1997.
- Charte départementale pour l'enfance en danger.
- Protocole de signalement avec la société de transports urbains (STUR).
- Généralisation de la transmission, en temps réel ou dans un délai court, des informations relatives à des situations nécessitant une réponse opérationnelle immédiate ou un traitement dans un délai court (services de médiation, différents intervenants sur l'espace public).
- Mise en place de référents au sein des principales institutions signataires (Police Nationale, Préfecture, Ville, Justice, Département).

? **Mise en place de cellules de veille et de cellules d'examen de situations :**

- Cellules de veille : instances thématiques ou par quartier. Point sur la situation, échange d'informations et mise en place de réponses adaptées.
- Traitement des situations graves et/ou urgentes : coordination téléphonique puis, si besoin, cellule d'examen de situation. La cellule d'examen de situation traite des situations nominatives. Signature en 1999 d'une charte de fonctionnement des cellules d'examen de situations, entre les participants (composition, organisation, cadre déontologique).
- Le développement des cellules de veille et des cellules d'examen des situations nécessitera un renforcement des moyens humains (équipe C.C.P.D.), dans le cadre des référents thématiques (équipe MOUS).

◆ **Objectif 2 : Renforcer la présence humaine sur les lieux, aux heures et en direction des populations sensibles**

Il s'agit de renforcer la présence humaine, sur des fonctions de sécurité et de médiation, contact et règlement des conflits, sur les lieux sensibles, ou en direction de groupes ou populations précises.

? **Police Nationale :**

- Création de postes d'adjoints de sécurité :

- Ces adjoints de sécurité assurent de l'îlotage, en accompagnement de fonctionnaires de police nationale, des tâches de préparation et recueil d'information, et peuvent assurer des fonctions d'accueil et d'information.

- < 26 postes créés en 1998.
- < 26 postes créés en 1999.
- < Poursuite à partir de 2000.

- Développement de la police de proximité et de l'îlotage :

- Développement de la présence en soirée et première partie de la nuit dans les quartiers (Villejean ; Maurepas/Bellangerais/Patton ; Le Blosne/Bréquigny ; Cleunay) et en centre ville.

? **Police Municipale :**

- Développement du service (20 agents recrutés en 1998/1999).

- Prise en charge de nouvelles tâches en substitution à la police nationale (encadrement des manifestations sportives, culturelles, commerciales ou récréatives, facilitation de la fluidité de la circulation dans les carrefours).

- équipes centre-nord et 1 équipe centre-sud et veille nocturne un soir par semaine (1 équipe centre-nord et 1 équipe centre-sud).

- Définition d'un règlement de coordination (cf. application loi sur les polices municipales).

? **Correspondants de nuit :**

- Présence, aujourd'hui, sur Le Blosne, Bréquigny, Maurepas/Patton.

- Objectif d'extension sur d'autres secteurs.

? **Services de médiation bus**

- Pérennisation et développement du service (cf., par ailleurs, volet transport du contrat de ville).

? **Présence humaine et services en direction des marginaux et jeunes en errance :**

- Travail de contact et suivi, présence régulière en soirée (Equipe Le Relais centre-ville).

- Ouverture en 2000 d'un lieu d'accueil de jour (laverie, consigne, douche), avec présence humaine adaptée.

- Coordination des intervenants et partenaires concernés (C.H.R.S., Equipe Le Relais centre-ville, CDAS Centre ; Mission locale ; Restaurant Leperdit ; pilotage CAO).

- Recherche de diversification des offres d'hébergement pour cette population.

? **Développement des coordinations, échanges et formations communes**

(notamment concernant la gestion des situations de violence) entre les différents intervenants, et avec les autres agents travaillant sur des fonctions de contact humain, médiation, prévention et régulation (agents des services publics, aides éducateurs, agents des organismes H.L.M., etc.).

◆ **Objectif 3 : Accompagner les parents dans leur rôle éducatif**

Cet objectif constitue un axe de travail important du contrat de ville 2000-2006. Les orientations retenues, pour cette thématique, dans le contrat, sont les suivantes :

? **Soutien au travail partenarial mené par les réseaux en charge de la petite enfance :**

crèches municipales, assistantes maternelles, CDAS, PMI, CAF, associations.

? **Soutien aux lieux d'accueil parents/enfants : ludothèques, ateliers...**

? **Signalement et traitement des situations difficiles, en lien avec tous les partenaires en situation de les connaître, notamment l'école et prise de contact avec les parents.**

? **Soutien aux démarches d'associations ou groupes de parents visant à développer les groupes de parole ou les actions souples permettant un contact, une écoute et une aide dans un climat de confiance.**

Les projets et actions relevant de ces orientations et proposés par des acteurs de terrain seront discutés dans les quartiers, au sein des instances contrat de ville et conseils de quartiers, puis présentés, annuellement, au groupe santé-enfance du comité consultatif "Pour la santé dans la Ville" et au comité restreint du C.C.P.D., puis à la commission départementale de la parentalité.

◆ **Objectif 4 : Développer des activités adaptées en direction des jeunes et des adultes-jeunes**

? **Pérennisation et développement des démarches d'accueil informel et des offres d'activités dans les équipements de quartier (notamment en soirée et pendant les vacances scolaires).**

? **Formation et soutien pour les animateurs et intervenants en charge de ces publics** (*cf. volet jeunesse du contrat de ville, pour les territoires prioritaires*).

◆ **Objectif 5 : Renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre les dépendances et améliorer le traitement des fragilités psychologiques :**

? **Poursuite et renforcement de la coordination en matière de prévention.**

? **Mise en place d'un centre de ressources sur les dépendances (alcool et toxicomanie).**

? **Développement des actions de sensibilisation et de formation sur les conduites dépendantes :**

- < en direction des jeunes, notamment au sein des établissements scolaires,
- < formation/information des parents,

? **développement de formations et d'initiatives communes (importance d'un discours cohérent entre les différents intervenants).**

? **Attention particulière au traitement des difficultés de santé mentale :**

- < travail partenarial avec le secteur psychiatrique pour développer le soutien aux personnes et l'appui aux intervenants.
- < règlement en partenariat des difficultés liées à certains ménages perturbateurs (intervention du type cellule d'examen des situations).

◆ **Objectif 6 : Mettre en place des réponses spécifiques en direction du centre-ville**

? **Renforcement des moyens humains et de la coordination des intervenants (cf. objectifs 1 et 2).**

? **Démarche coordonnée en direction des bars :**

< coordination du suivi et des contrôles (réglementation débits de boissons, bruit, etc.),

< concertation régulière avec les cafetiers, commerçants et habitants des secteurs à forte concentration de bars.

? **Renforcement des efforts spécifiques sur la propreté du secteur piétonnier.**

◆ **Objectif 7 : Améliorer l'accueil et le soutien aux victimes**

? **Soutien à l'association d'aide aux victimes (SOS Victimes) et développement des permanences de l'association, dans les bureaux de police, au service des urgences du C.H.R. et dans d'autres lieux.**

? **Développement du service de médiation sociale bénévole (élargissement à d'autres quartiers).**

? **Permanences régulières des îlotiers dans les centres sociaux ou équipements de quartier.**

? **Pérennisation du fonctionnement du guichet unique de greffe au Tribunal de Grande Instance.**

? **Aide à l'implantation et au développement des activités du centre départemental d'accès au droit (C.D.A.D.).**

? **Réflexion sur la mise en place d'une Maison de justice et du droit (en s'appuyant sur les dispositifs existants).**

◆ **Objectif 8 : Assurer un traitement judiciaire diversifié de la délinquance**

? **Pérennisation du traitement direct des procédures pénales.**

? **Développement et pérennisation des alternatives aux poursuites :**

< médiation pénale

< délégués de Parquet.

? **Développement des alternatives à l'incarcération (placement à l'extérieur de détenus notamment).**

◆ **Objectif 9 : Promouvoir une prise en charge spécifique des mineurs délinquants**

? **Pérennisation du traitement en temps réel des procédures pénales.**

? **Développement des alternatives aux poursuites et des peines de substitution, avec notamment :**

< les délégués de parquet pour les mineurs

< le développement des mesures de réparation-médiation (mise à exécution et suivi de la mesure par la P.J.J. ; recrutement et formation de tuteurs ; développement de structures d'accueil et formation des agents de ces structures).

◆ **Objectif 10 : Améliorer l'environnement urbain**

- ? **Action renforcée coordonnée de lutte contre les tags.**
- ? **Attention spécifique à l'éclairage dans les zones sensibles.**

Yves MANSILLON, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Jean-Yves TREMOUREUX, Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Rennes

Edmond HERVE, Maire de Rennes

Pierre MEHAIGNERIE, Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

- Direction Projet Collectivité Locale

Monsieur FRANCOIS • Chef de projet Contrat de ville • Directeur de la Communauté d'Agglomération de Rennes

Mademoiselle MARS • Secrétaire Contrat de Ville • Adjoint administratif

- Communauté d'Agglomération de Rennes Besoins financement MOUS : 123 000,00 F

Madame DEMESLAY • Habitat Logement • Responsable Habitat • MOUS

Monsieur FREZEL • Chargé de la commission locale de l'habitat • FSL

Monsieur DAVID • Gens du Voyage • Responsable du service

Madame FON • Transport • Chef du service

Madame HACHE • Emploi Formation • Chargé d'étude Audiar • FSE ?

Monsieur CAFFIN • Jeunesse • Responsable mission ville TP • MOUS

Madame ERTZ • Prévention de la Délinquance • Responsable Ville TP • MOUS

- Ville de Rennes Besoins financement MOUS : 955 000,00 F

Monsieur ALLAIS • Responsable de la Mission Contrat de Ville

Madame BARET • Chargé d'opération Le Blosne • Attaché administratif ville de Rennes • MOUS

Madame VALLEE • Secrétaire Antenne CDV Le Blosne • MOUS

Monsieur ERHEL • Chargé d'opération Maurepas + Bréquigny • Contractuel • MOUS

Madame LAGRANGE • Secrétaire Antenne CDV Maurepas • MOUS

Madame GILBERT • Assistance Mission CDV et Antenne CDV Maurepas • Rédacteur Principal mi-temps • MOUS

Monsieur POUPLARD • Chargé de quartier Cleunay + suivi aménagement des espaces extérieurs • Technicien territorial chef • MOUS

Monsieur CAFFIN • Chargé de mission jeunesse • Contractuel • MOUS

- Assistance Chargé de mission Jeunesse MOUS

Madame MALAURIE • Chargé D'opération Villejean • MOUS

Madame FORVEILLE • Secrétaire antenne CDV Villejean • MOUS

Madame ERTZ • Chargé de Mission prévention de la délinquance (CCPD/CLS) • Contractuelle • MOUS

- Assistance Chargée de mission Prévention de la délinquance MOUS

Ville de Saint Jacques Besoins financement MOUS : 250 000,00 F

Monsieur SARDAIN • Responsable Politique de la Ville • Secrétaire Général

Monsieur FEUTELAIS • Coordination Contrat de Ville • Contractuel

Monsieur FILY • Mise en œuvre du Projet Urbain • Chargé de mission • Contractuel • MOUS

Monsieur FEUTELAIS • Coordination du volet social du projet urbain • Contractuel • MOUS

Monsieur DAVIAU • Responsable Mission Insertion Formation Emploi • Chargé de mission • Contractuel • FSE

Madame BIZON • Animation des travaux sur famille, petite enfance, parentalité • Directrice de l'OJA • MOUS

Mademoiselle HEDOU • Actions et politiques sportives • Directrice de l'OJS • MOUS

Mademoiselle TOUCHET • Articulation Insertion sociale - Insertion Professionnelle • Contractuelle • MOUS

Mademoiselle TIGIER • Animation multimédia • Contractuelle • MOUS

Monsieur MOTAIS • Médiateur, Action de civilité • Contractuel • MOUS

Monsieur FEUTELAIS • Habitat - Logement • Contractuel

Cumul financement MOUS (subvention) 1 328 000 (rappel financement 99 : 1 035 190)